



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Les Cascades du Parc de Saint-Cloud, partie haute (détail)

(Cliché Club-Photo M.J.C. Saint-Cloud)

PIERRE CHEMISIER-TAILLEUR

Rayon de très beaux Vêtements prêts à porter

90, boulevard de la République

605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



montures
et verres correcteurs
de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

GIRAUDET

TAILLEUR — COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : 825 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France, Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

TAPIS et
MOQUETTES de FRANCE



CENTRE NATIONAL DES TAPIS ET TAPISSERIES

17^e, Place Malesherbes, 11

6^e, Boulevard Montparnasse, 9 ter

11^e, Boulevard Voltaire, 6

622-21-67

783-68-00

805-16-86

MOQUETTES : 1500 coloris, qualité dessins ;

TAPIS : 1500 versions contemporaines, styles Orient ;

TAPISSERIES de Watteau J.P. le Doux.

Prix circuit direct moins escompte substantiel aux Clodoaldiens.

Crédit sans formalité sur 1 an 1/2

PASSEZ AUX "TMF", VOUS SEREZ DÉJÀ RAVIS !

REPRODUCTION RAPIDE DES CLÉS

Serrurerie A. CHARTIER

CLOTURES — TOUTES FERMETURES

2, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD

605-87-19

agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
CONSTRUCTION

160, boul. de la République
SAINT-CLOUD
Tél. : 408 76-65

DELARFEUX & C^{ie}

ENTREPRISE DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION de votre appartement.

AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 3% net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr.

Intérêt 2,25% (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr.

Intérêt 2% net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

CHAUFFAGE (Charbon - Gaz - Mazout)

PLOMBERIE - SANITAIRE

D. CLEPOINT

3 à 5 ans de Crédit

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-08-71

L. HUGUAL

DÉCORATEUR

Sélection de tissus - Papiers peints
Meubles - Sièges - Lampes - Bibelots

30, rue Royale
SAINT-CLOUD

PAUL DAHL

ÉQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIMÉ
CONTACTS ÉLECTRIQUES

24, Quai Carnot, SAINT-CLOUD

MOL. 67-25



VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR INDUSTRIEL
ET DE CONFORT - SÉCHAGE - DÉPOUSSIÉRAGE - CABINES
DE PEINTURE - TOURS DE RÉFRIGÉRATION D'EAU.

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : 825-36-00

Laboratoires Franay
Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&-O.)

Tél. : MOL 69-20

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

506-50-77

2, av. du Maréchal-Foch

605-92-27

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(PRÊTS PERSONNELS IMMOBILIERS)

Location de coffres-forts

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & C^{ie}

41, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD

408-87-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

AUTO-ÉCOLE BEAUSOLEIL

A: THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. : 408-61-01 (l'après-midi)

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste
de la Faculté de médecine de Tiflis
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris
102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

ENTREPRISE DE PEINTURE

DÉCORATION - VITRERIE

Sté André VOISINE & Cie

19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - 605-69-58
2 bis, rue de l'Oasis, PUTEAUX - 506-48-91
REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

DESSIN, PEINTURE, MODELAGE, CÉRAMIQUE

Mme ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République, ST-CLOUD 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

"Guitare"

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, Bd de la République - St-CLOUD -- Pour rendez-vous MOL. 66-99

André MARIE

SAINT-CLOUD CITÉ HISTORIQUE

Un beau livre de bibliothèque
relié et abondamment illustré

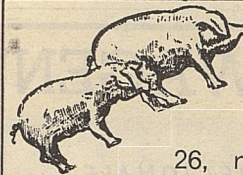
ÉDITIONS DU BURIN

48 F franco

3, av. de Flore, St-CLOUD

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS ENTREPRISE MARCEL PLANTIVAUD

20, rue de Garches
SAINT-CLOUD MOL. 65-85



Charcuterie - Comestibles
PRODUITS ITALIENS - VINS FINS

QUINTIN

26, rue Royale, SAINT-CLOUD

TOUS PROBLEMES DE POMPAGE Tous débits Toutes pressions

DEPARTEMENTS

■ Ménager, Agricole ■ Pulvérisation

■ Industrie générale ■ Protection incendie ■ Chauffage

POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE 92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35 + 408 86-52 +

PEINTURE — RAVALEMENTS VITRERIE — DÉCORATION

Revêtements Façades et Pignons
par procédés étanches

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD
Tél. : 825-58-89

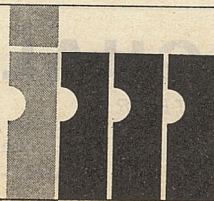


Jacques Bihorel

Fleuriste Décorateur

60, boulevard de la République, SAINT-CLOUD
Tél. MOL. 46-62 Adr. Télégr. BIHORELFLEURS

TYPO OFFSET PHOTOCOMPOSITION



imprimerie
monnier

11, av. foch saint-cloud
téléphone 605 56 76

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle



"Ainsi se présente désormais notre Hôtel de Ville, après agrandissement et rénovation de la partie ancienne".

Photo Lomprez

Vous trouverez dans ce numéro : *Une ville moderne s'édifie sous nos yeux — Les travaux communaux — Une opération de voirie au carrefour Hébert-rue des Ecoles — Le Parc de Saint-Cloud — Le X^e anniversaire de nos Jumelages — La fin du département de Seine-et-Oise — Nouvelles de la piscine et des crèches à domicile — et nos rubriques : distinctions honorifiques — Memento téléphonique — Sociétés et Associations — Etat-Civil — Comptendu analytique de la séance du Conseil Municipal.*

SAINT-CLOUD TIENT REELLEMENT SES PROMESSES :

Une ville moderne s'édifie sous nos yeux.

Parc de Béarn. — Le parc de Béarn qui, dans l'état d'abandon où nous l'avons connu, ne profitait qu'aux quelques riverains dont les fenêtres donnaient sur cette vaste brousse, va devenir, par l'aménagement de ses voies publiques et de son mail, la jonction idéale pour les habitants du Val d'Or et des Coteaux, entre leurs quartiers et le parc de SAINT-CLOUD.

Place Clemenceau. — La création d'un vaste centre administratif sur l'emplacement des maisons vétustes et insalubres du « vieux SAINT-CLOUD », va permettre à nombre d'habitants de trouver dans les meilleures conditions, du travail à proximité de leur domicile, sans aller à PARIS, et ceci dans un quartier où la circulation sera souterraine, où 2 000 places de parking résoudront les problèmes du stationnement, où les rues seront réservées aux piétons.

Des escalators. — Dans un proche avenir, les difficultés engendrées par l'étagement de nos coteaux, se verront aplanies par la création d'escalators dont le premier, celui de la gare de Montretout, devrait être mis en service dès la fin de l'année : sait-on que SAINT-CLOUD sera la première ville de France à posséder ainsi un escalator sur voie publique ? Cela est si vrai que l'Administration des Ponts-et-Chaussées, avant de donner le « feu vert » à cette réalisation, doit établir et faire approuver les normes officielles d'établissement et de sécurité qui n'existent pas encore !

Les réalisations immobilières. — SAINT-CLOUD, dont une grande partie conservera grâce aux règles d'urbanisme, son caractère propre par ses villas résidentielles, ne pouvait espérer perpétuer sur tout son territoire un état de choses que la proximité immédiate de PARIS et la valeur du terrain rendaient périmé : du moins le souci constant reste-t-il de préserver les espaces verts et d'imposer aux promoteurs des constructions nobles dont l'aspect moderne mais harmonieux cadre avec le site que nous entendons défendre. On construit un peu partout (SAINT-CLOUD est sans doute la ville de France où l'on peut actuellement dénombrer le plus de grues de chantier par tête d'habitant...) ; mais on construit bien et beau et on replante systématiquement des arbres quand il a fallu en abattre.

Les travaux communaux

Aperçu d'ensemble

I. — Pose d'Escalator à la gare de Montretout.

Cette opération a été retardée en raison de la lenteur des consultations des services intéressés par la question. Il s'agit en effet de transports de voyageurs sur la voie publique...

L'Administration des Ponts et Chaussées, au cours d'une conférence, a donné son accord de principe ; le marché avec la Société **Ascinter Otis** va donc pouvoir être approuvé par la Préfecture.

Dès le mois de juin, le Génie Civil aura commencé.

Rappelons qu'il s'agit de partager l'escalier qui va de la gare de Montretout à la rue Coutureau en deux parties dont une sera réservée au cuvelage de l'escalator. Cet escalator pourra être mis en service courant octobre.

II. — **Piscine** : cette question est évoquée par ailleurs dans ce numéro même.

III. — **Parking Val d'Or.**

Les pourparlers sont poursuivis en ce qui concerne la construction d'un parking de 500 places à proximité de la gare du Val d'Or, sur des terrains appartenant en partie à la Ville, et en partie à la S.N.C.F. La dépense est de l'ordre de 4 000 000 de francs et les études sont poursuivies pour assurer le financement et l'amortissement de cette opération.

IV. — **Maison des Jeunes.**

Notre actuelle Maison des Jeunes a été provisoirement installée dans des locaux, place Clemenceau, qui certes sont loin d'être suffisants. Aussi un terrain libre a-t-il été réservé avenue Foch, non loin de la place Henri-Chrétien, pour l'édification de notre future Maison des Jeunes.

Mais nous n'avons pu obtenir l'inscription de cette réalisation au V^e Plan, la partie disponible pour **Saint-Cloud** ayant été absorbée par la piscine, en cours de réalisation.

Toutefois, nous sommes actuellement prêts à commencer les travaux et espérons pouvoir quand même nous raccrocher au V^e Plan en cours d'exécution : nous poursuivons nos démarches en ce sens.

V. — **Lycée et Collège Techniques.**

Pour le Lycée, toute la question tourne autour de l'affectation qui sera donnée à l'ancien Lycée américain : il semble qu'une décision doive intervenir d'un jour à l'autre.

Quant au **Collège Technique**, nous sommes également prêts : un terrain, situé rue Gounod, derrière le réservoir d'eau, a été acquis à cet effet.

VI. — **Ecole Maternelle du Centre.**

Les terrains nécessaires à la construction de cette école sont, en partie, expropriés et rendus libres : il reste à régler l'indemnité d'expropriation due à un des propriétaires. Le financement est assez difficile. Un emprunt nous a déjà été refusé à plusieurs reprises par la Caisse des Dépôts et Consignations. De toutes façons, l'école maternelle doit être desservie par une voie, en prolongement de la rue Hébert qu'il est nécessaire de construire avant de commencer les travaux.

VII. — **Prolongement de la rue Hébert.**

Les services techniques étudient le projet de construction de la voie qui doit desservir l'école maternelle et assurer en même temps la liaison entre la partie haute de la rue Hébert et la rue des Ecoles. Cette question est traitée dans un autre article du présent Bulletin.

VIII. — **Centre Alpin de TAMIE.**

Lors de la présentation du projet du Centre Alpin de Tamié, devant être utilisé comme classes de neige

et comme colonie de vacances d'été, il avait été demandé de répartir l'ensemble du projet général de travaux, en trois phases. La première phase a été exécutée et il ressort du rapport présenté sur la marche de cette colonie qu'un certain nombre d'améliorations devraient être apportées avant d'en augmenter la capacité.

Il s'agit :

1° De garer les voitures de service à l'abri des intempéries.

2° De construire des salles de jeux pour les colons.

3° De loger le personnel de direction et le régisseur.

Le projet concernant cette première phase d'agrandissement a été dressé par les services techniques municipaux et représente une dépense de 300 000 F. Ces travaux, qui sont commencés, seront répartis sur deux exercices par tranches successives de 150 000 F payables au budget additionnel de 1967 et à celui de 1968.

IX. — Prolongement de l'avenue Caroline.

La Préfecture des Hauts-de-Seine vient d'approuver les alignements et le dossier technique du prolongement de l'avenue Caroline. Les travaux vont donc pouvoir commencer avant la fin de l'été ; ils seront financés sur les fonds d'équipements collectifs versés par les promoteurs des réalisations immobilières.

X. — Dédoublage de la rue du Calvaire.

Le projet de dédoublement de la rue du Calvaire a été dressé par le Service des Ponts et Chaussées de Versailles et a été adopté par le Conseil Municipal.

La mise en adjudication aura lieu avant la fin du mois de juin et les travaux seront commencés en juillet prochain.

XI. — Signalisation lumineuse, rue du Pierrier.

Le projet de signalisation réclamée par de nombreux riverains a été enfin approuvé par l'administration supérieure ; les travaux de pose de canalisation terminés. Dès réception des appareils, la mise en service sera effectuée.

XII. — Place Georges-Clemenceau (phase n° 1 de Rénovation urbaine).

Les travaux de démolition de la partie **sud** et **est** sont terminés, après construction d'un mur de soutènement destiné à assurer la sécurité des riverains des fonds supérieurs et à permettre d'exécuter les terrassements. 250 000 m³ de terre seront déblayés avant octobre, en vue de la construction du gros œuvre de la première tranche.

XIII. — Avenue du Général-Leclerc.

La partie voirie de la première phase de l'aménagement de l'avenue du Général-Leclerc, est terminée. Elle va être complétée par l'aménagement des pelouses et des passages-piétons à travers les terres-pleins gazonnés. Un deuxième projet concernera le carrefour Magenta lui-même, partie **est** et la liaison avec le parking, entre la rue Edeline et le square Leclerc, travaux qui ont été décidés par le Conseil Municipal et seront exécutés à l'automne.

XIV. — Eglise « Saint-Joseph-Artisan ».

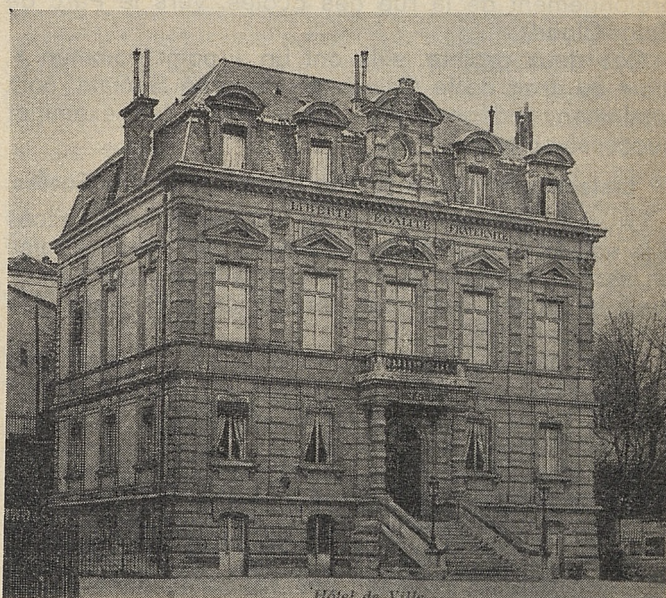
Les acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement de tout le quartier situé à proximité du passage à niveau et en bordure de la rue des Milons, du boulevard Sénard et de la rue du 18 Juin, sont en cours. L'étude de ces aménagements par les services techniques se poursuit ; l'exécution des travaux ne pourra être faite que lorsque les acquisitions et les échanges de terrains seront réalisés.

XV. — Stade quai Carnot.

Il est actuellement procédé à la remise en état du Stade Municipal du quai Carnot ; les travaux envisagés sont les suivants :

- réfection du terrain (drainage) ;
- pistes en cendrée et terrain de concours ;
- pose de deux candélabres pour le deuxième but.

Pour procéder à l'engazonnement, il a été fait un apport de terre de 200 m³. Le terrain doit être en parfait état pour le mois d'octobre prochain.



“ La Mairie telle qu'elle était il y a près de cent ans ”

XVI. — Gymnase terrain Guinard (35, rue du Mont-Valérien).

La réalisation de ce projet a été retardée par la difficulté du financement concernant l'acquisition du terrain. Le permis de construire n'est pas encore accordé, certaines difficultés, qui semblent s'aplanir, d'ailleurs, ayant été soulevées par les Ponts et Chaussées en raison de l'élargissement de la rue du Mont-Valérien.

XVII. — Souterrain rue Dailly (gare de Montretout).

Le projet dressé par le Service des Ponts et Chaussées, a été adopté il y a 6 mois par le Conseil Municipal ; la dépense est de l'ordre de 230 000 F, dont 50 % doivent être pris en compte par le service des Ponts et Chaussées.

Cette Administration ne disposant actuellement d'aucun crédit, la réalisation du projet est évidem-

ment retardée ainsi que le projet de reprise d'alignement sur les terrains de l'hôpital et du Centre René-Huguenin.

XVIII. — Etablissement de trottoirs boulevard de la République.

Des trottoirs en béton revêtus de tarmacadam rouge vont être exécutés, boulevard de la République, au droit des immeubles de la Société **Foncina** et de la Société **Résidences**, avec la participation financière de ces deux sociétés.

Le projet d'opération de voirie au carrefour rue des Ecoles - Rue Hébert

Précisions et mise au point

De nombreux riverains de la rue des Ecoles et de la rue Hébert se sont émus du projet de la Ville concernant la voie de liaison entre la rue Hébert (partie haute) et la rue des Ecoles, et de la récente décision du Conseil Municipal acceptant le principe d'un élargissement à 8 mètres de l'allée des Lilas (en prolongement de la rue des Ecoles, vers le Parc de Saint-Cloud).

Ces deux projets, s'ils ont un « point commun », situé au droit de la Caisse de Sécurité Sociale, sont totalement indépendants. Nous allons les examiner successivement.

1° Liaison rue Hébert (partie haute) - rue des Ecoles.

La voie projetée permettra, non seulement l'accès à la nouvelle Ecole Maternelle mais autorisera la mise en sens unique de la rue Hébert actuelle qui constituait un accès des plus défectueux à la Salle des Fêtes Municipale.

Cette opération sera complétée par la suite, par un élargissement de la rue Hébert, en encorbellement sur les cours de récréation et terrains de sports du Groupe Scolaire du Centre.

Un vaste rond-point est prévu devant la Caisse de Sécurité Sociale pour permettre la manœuvre des voitures, et un parking : ce rond-point est évidemment en dehors de la voie de liaison. **Il n'est donc pas question de ramener des véhicules dans le flot des voitures de la rue Dailly**, mais de supprimer au contraire une sortie non protégée.

2° Elargissement de la Sente des Lilas.

La Ville n'est pas à l'origine de ce projet. Il est la conséquence de la construction, dans le Parc de Saint-Cloud, d'une annexe de l'Ecole Normale Supérieure. Les règlements d'urbanisme de la Région Parisienne précisent qu'au dessus d'une longueur de 50 mètres, les voies d'accès à une propriété habitée doivent avoir une largeur de 8 mètres (largeur exigée notamment pour les services de sécurité : ambulance et pompiers).

Le ministère de l'Education Nationale a donc demandé qu'un élargissement de la Sente des Lilas soit prévu pour le passage des véhicules de service de l'Ecole, et ceux d'approvisionnement par les commerçants.

Le Conseil Municipal, qui se devait de conserver l'intégralité des terrains destinés à la construction de la future école maternelle, se voyait dans l'obligation de prévoir un alignement à 8 mètres de distance,

parallèle au mur de soutènement bordant les terrains de la ville ; et la commission communale des Travaux, dans sa séance du 30 janvier 1967, donnait son accord de principe au projet sous les réserves suivantes :

« L'approbation de ce plan d'alignement (1) ne comporte pas l'autorisation d'exproprier les terrains en cause. Au cas où le ministre de l'Education Nationale demanderait la création rapide de cette voie, la déclaration d'utilité publique serait demandée à M. le Préfet, mais à condition que l'Education Nationale participe dans les travaux d'élargissement de cette voie, l'allée actuelle suffisant largement aux besoins des piétons qui se rendent au Parc de Saint-Cloud. »

Cette prise de position confirme bien le refus du Conseil Municipal de créer un nouvel accès des voitures automobiles au Parc de Saint-Cloud, en limitant le passage aux seuls services d'intendance de l'Ecole Normale Supérieure.

**

Dans la nouvelle situation créée par la réalisation de ces projets, les usagers ne trouveront que des avantages.

La création d'un parking permettra de régler très sévèrement le stationnement des véhicules dans cette rue des Ecoles où la circulation automobile devient un véritable problème et un danger permanent pour les enfants de toutes les écoles. Le fait qu'**aucune liaison ne sera établie avec la rue d'Orléans** (et, par conséquent, le Pont de Saint-Cloud) exclut toute circulation supplémentaire qu'aurait inévitablement entraînée la création d'un raccourci entre la rue Dailly et le Pont de Saint-Cloud.

Enfin, le retour des véhicules sur la rue Dailly se fera dans un carrefour important dont la surveillance est assurée, aux heures d'affluence, par les services de police.

Précisons que cet itinéraire sera **interdit aux poids lourds** (sauf exceptionnellement pour les besoins des riverains) ce qui exclut également tous dommages ou désordres dans les murs des constructions riveraines.

**

Cette mise au point était nécessaire pour apporter aux personnes manquant d'informations, tous apaisements; car elles peuvent être assurées que le Conseil Municipal qui représente la population, d'une part prend ses décisions en connaissance de cause et d'autre part cherche, dans l'étude de chaque problème, à concilier les intérêts de ses administrés et les impératifs des règlements de toute nature.

Le parc de Saint-Cloud

Sous l'impulsion de Robespierre, la Convention, le 5 mai 1794, a décrété à la suite de la dévolution des biens royaux à la Nation, « que le Domaine de SAINT-CLOUD et autres maisons royales seront conservés et entretenus pour servir aux réjouissances du peuple ». Telle fut l'idée directrice du gouver-

(1) « Plan d'alignement » ne veut pas dire « expropriation » ! Il s'agit seulement de l'obligation légale de préciser les limites des voies publiques en vue de la réalisation du plan d'aménagement.

nement de l'époque et telle est l'idée qui, à l'heure actuelle, doit présider à la conservation de ce magnifique domaine (2).

Disons d'abord que s'il est remarquablement bien entretenu, l'on peut pourtant déplorer la destruction des différentes passerelles :

1°) Celle du bout de la rue de la Passerelle à SAINT-CLOUD.

2°) Celle des étangs de Villeneuve.

3°) Celle qui enjambait la R.N. 185 un peu avant Ville-d'Avray.

Ces différentes passerelles facilitaient les promenades... Mais, peut-il être vraiment question de promenades dans ce superbe domaine (ou tout semble fait pour la propagation et la satisfaction des automobilistes), qu'il s'agisse des cavaliers que les allées goudronnées ont à peu près complètement chassés du domaine ou des promeneurs que l'automobile rebute ? Ce parc ne devrait-il pas être, avec des emplacements judicieusement choisis, pour des garages à ses abords, une oasis de détente pour « servir aux réjouissances du peuple ». Est-il besoin de rappeler les difficultés que nous avons rencontrées pour le maintien de la fête dans le bas parc ; celles aussi rencontrées pour l'aménagement du Carré Saint-Jean⁽²⁾ et auxquelles il faut ajouter les menaces que l'Administration du District et celle des Ponts et Chaussées font peser à nouveau sur ce parc en prévoyant sa traversée par de grandes voies interurbaines.

Est-ce une raison parce que Louis-Philippe a commis l'erreur de laisser traverser le parc par le chemin de fer PARIS-VERSAILLES pour qu'aujourd'hui l'on envisage de recommencer semblable mutilation comme si l'autoroute n'avait pas déjà ajouté à nos malheurs ! On objectera que l'autoroute passe en lisière ; mais reconnaissons que la III^e République a fait un gros effort financier pour faire un tunnel et préserver une partie du parc. On trouvera par ailleurs une étude sur un projet municipal qui a causé quelque inquiétude à certains clodoaldiens. Ce projet amènera un changement assez notable à l'entrée de

l'allée des Lilas, au bout de la rue des Ecoles. Les modifications prévues par l'élargissement de l'avenue du Palais (autoroute de l'Ouest, avant le tunnel) vont entraîner une modification de la grande entrée du parc de SAINT-CLOUD et l'amputation d'une partie des bâtiments récents de l'Ecole Normale, laquelle reconstruira des bâtiments en arrière de ceux actuellement existants et recherche un accès à son profit exclusif.

Si la Municipalité estime cette demande parfaitement justifiée, encore ne faudrait-il pas qu'une entrée d'une largeur démesurée permette un afflux trop considérable des automobiles dans cette partie du parc.

La Municipalité est disposée à lutter de tout son poids pour faire garder à notre domaine de SAINT-CLOUD son caractère de parc et pour s'opposer efficacement contre l'intrusion exagérée des automobiles. Sans doute, l'entrée des véhicules est-elle d'un certain rapport pour le domaine et facilite-t-elle son entretien. Cette politique un peu sordide est à courte vue et, pour ses conséquences à long terme sur la végétation, mérite d'être reconsidérée. Les « réjouissances » ont maintenant fait place à la pratique des sports. Il faudrait que notre Club Hippique de SAINT-CLOUD qui exerce son activité à SAINT-GERMAIN et à MAISONS-LAFFITE puisse profiter du parc et de ses installations, que le Carré SAINT-JEAN, souhaité depuis 1950, soit enfin converti et que ses broussailles qui servent de dépôt devienne très bientôt le magnifique stade scolaire de 14 hectares promis à l'Education Nationale, ainsi que d'autres lots non boisés du parc : tel est notre plus ardent désir et le souhait raisonnable que nous pouvons formuler.

Qu'on le sache bien ici, nul n'est plus ami du parc de SAINT-CLOUD que la Municipalité.

(2) Nous publierons d'ailleurs dans notre prochain numéro le fac-simile photographique de ce Décret de la Convention Nationale, reproduction que nous devons à l'obligeance de M. le Directeur des Archives Nationales.

(3) Dernière heure : les travaux viennent de commencer ! Le chantier est ouvert...

chronique du jumelage

X^e anniversaire

Les Clodoaldiens de longue date se rappellent la prise de position du Conseil Municipal qui, lors de sa séance du 2 juin 1955 avait décidé de faire partie de l'organisation des Communes de l'Europe.

Cette décision nous entraînait vers des Jumelages à caractère européen ; nous les avons réalisés en 1957 et nous venons d'en fêter, avec éclat, le X^e anniversaire au cours de cérémonies dont on trouvera plus loin le compte-rendu.

Si nous avons toujours, au Conseil Municipal, résisté contre les vœux d'aspect politique, et si nous nous sommes toujours préoccupés essentiellement d'administration, c'est tout de même, exceptionnellement, une action politique que nous avons menée, en nous déclarant résolument « Européens ».

C'est pourquoi il n'est pas possible de passer sous silence dans ce Bulletin, le résultat heureux de la négociation sans précédent dans l'histoire économique du Monde, qui vient de se terminer, à la Pentecôte 1967 et que l'on a baptisée « Kennedy Round », ce nom venant de l'idée lancée en 1962 par le Président Kennedy lors d'une grande négociation internationale. Cette suggestion avait pour but, au lendemain de la seconde guerre mondiale, de restaurer les échanges internationaux et d'abandonner progressivement la doctrine protectionniste. Les observateurs ont pu remarquer lors de ces négociations, la parfaite cohésion, la solidarité totale des six pays du marché commun : la communauté européenne est sortie renforcée de cette épreuve.

On peut être persuadé que cet accord va donner

un vigoureux coup de fouet au commerce mondial et l'Europe ne peut en être que bénéficiaire.

Il n'entre pas dans le cadre du Bulletin de faire une étude détaillée du « Kennedy Round » et de ses conséquences. Réjouissons-nous que la Providence

nous ait, sur ce point, rendus clairvoyants. Mais on peut se poser cette question: puisqu'une réalisation d'une telle ampleur s'est avérée possible et a été jugée devoir être bénéfique sur le plan mondial, comment ne serait-elle pas réalisable d'abord sur le plan européen ?



" Après dix ans, renouvellement solennel du serment du Jumelage, 22 avril 1967 "

Photo Lomppez

**« Nous aurons ces grands Etats-Unis d'Europe...
« Nous aurons l'esprit de conquête transfiguré
[en esprit de découverte...
« Nous aurons la patrie sans frontière,
le budget sans le parasitisme,
le commerce sans la douane,
la circulation sans la barrière,
l'éducation sans l'abrutissement,
la jeunesse sans la caserne,
le courage sans le combat,
la justice sans l'échafaud,
la charrue sans le glaive,
la parole sans le bâillon,
la conscience sans le joug,
l'amour sans la haine. »**

VICTOR HUGO
(Guernesey 1870...)

(Texte publié par notre concitoyen, M. Mario SCI AKY, dans la plaquette éditée par les Etablissements SCI AKY dont il est le Directeur, à l'occasion de la remise à cette firme des 8 Oscars 1966 de l'Exportation (grand prix hors concours.)

Concrètement, c'est par les manifestations et les activités qui s'insèrent dans nos « Jumelages » que

s'extériorise notre adhésion à cet esprit « européen », persuadés que nous sommes que c'est par une accumulation de petites ou de moyennes réalisations, à l'échelon individuel ou à celui des collectivités locales que finira par se répandre cet esprit et par aboutir, grâce à lui, la constitution de l'Europe Unie vers laquelle nous tendons.

On sait que depuis dix ans, conclusion logique de notre décision de 1955 d'adhérer aux Communes de l'Europe, nous avons réussi à conclure des Jumelages particulièrement significatifs et profonds, avec les villes allemande de BAD GODESBERG, anglaise de MAIDENHEAD, italienne de FRASCATI, toutes cités qui comme nous situées en proche banlieue des capitales de leurs pays respectifs, toutes cités résidentielles situées sur les grands fleuves qui arrosent ici BONN, là LONDRES, ROME ou PARIS, semblaient prédestinées à faire alliance avec nous.

Nous avons eu la joie, les 21, 22 et 23 avril derniers, de célébrer à SAINT-CLOUD même, solennellement et dans la plus complète et amicale entente, le X^e anniversaire de la conclusion de ces pactes.

Notre Bulletin Municipal, fidèle reflet de la vie de notre Cité, se doit de conserver, au moins schématiquement, la relation de ces grandes journées.

On excusera la sècheresse de cette énumération chronologique : il nous a semblé que les faits paraient suffisamment par eux-mêmes.

Ce fut donc, le vendredi 21, l'accueil des diverses délégations qui comprenaient chacune quatre ou cinq personnalités. Maires ou leurs représentants, leurs épouses, quelques membres du haut-personnel de ces Cités.

Puis tout de suite après l'installation à l'hôtel Henri IV, la visite au siège désormais clodoaldien de l'O.I.P.C. INTERPOL, ceci sous la conduite particulièrement aimable et compétente du Secrétaire Général, notre concitoyen M. NEPOTE, INTERPOL dont on lira par ailleurs qu'il vient d'être inauguré officiellement par M. le Ministre de l'Intérieur.

La soirée se continuait par un dîner offert par le Cercle Féminin d'Amitié Européenne qui entendait ainsi remercier des accueils reçus naguère par ce dynamique groupement, dans chacune de nos villes jumelées, dîner de 80 couverts — des plus sympathiques faut-il le préciser — dont un des aspects était de donner à nos hôtes l'impression qu'ils étaient en quelque sorte reçus personnellement et accueillis dans des familles au nom de toutes celles qui composent la collectivité clodoaldienne.

Le samedi 22 avril était la grande journée.

Presque dès l'aube, c'était le départ pour un rapide circuit dans la Capitale ; puis la réception à l'Hôtel de Ville de Paris par le Président du Conseil Municipal dans son propre bureau, suivie d'une visite de ce monument dont l'histoire n'est qu'une page de l'histoire de Paris.

Et alors, le déjeuner officiel auquel avaient été conviés M. le Préfet des Hauts-de-Seine et les personnalités politiques du Département.

A 16 heures, ces invités et un grand nombre d'autres personnalités de notre ville se retrouvaient à notre Hôtel de Ville tout pimpant dans sa toilette rénovée qui a si heureusement donné à tout l'ensemble du bâtiment l'aspect séduisant de la partie neuve.

La cérémonie elle-même, brève mais solennelle malgré son dépouillement voulu, comporta d'abord, en vue de son renouvellement, la lecture par M. le Maire de Saint-Cloud, du serment du Jumelage scellé il y a dix ans entre les différents partenaires.

En voici le texte que nous croyons bon de rappeler :

LE SERMENT DE JUMELAGE

Nous, Maires,

Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels des populations avec lesquelles nous entretenons des relations quotidiennes et dont nous avons la charge de gérer les intérêts les plus directs ;

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes « communes » et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir au prix d'un long effort ;

Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

En ce jour, nous prenons l'engagement solennel :

— De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos villes et de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants, pour développer par une meilleure compréhension mutuelle le sentiment vivant de la fraternité européenne ;

— De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité : l'unité européenne. »

Cette lecture, écoutée par l'assistance debout dans un silence religieux, fut suivie des allocutions des quatre Maires dont nous extrayons quelques passages particulièrement significatifs.

M. LINZ, Bürgermeister de BAD-GODESBERG, rappelant le cheminement parfois difficile des dix années écoulées, déclarait :

« Si les semailles sont obscures, on sait qu'à chaque printemps apparaîtront les premières pousses vertes, et plus tard la splendeur de la floraison : on voit alors que le temps a travaillé activement. Ainsi devrions-nous mesurer ces rencontres, moins suivant leurs fréquences que suivant leur portée dans l'avenir. Nous ne devons pas oublier, lorsque BAD-GODESBERG reverra, en août, une rencontre internationale de la jeunesse des quatre villes jumelées, que l'idée d'il y a dix ans est encore aussi vivante qu'à ses débuts. »

Puis c'était au tour de M. NOBILONI, représentant M. BOAZZELLI, Maire de FRASCATI, malheureusement empêché, de rappeler qu'« aujourd'hui, ce « pacte de fraternité » renouvelé, représente et signifie un acte de foi renouvelé dans la cause européenne et une intention également renouvelée d'un travail en commun intensifié en vue d'aboutir aux objectifs idéaux qui, à l'origine, donnèrent naissance à notre action. »

M. THOMAS, Maire de MAIDENHEAD et dont c'était la première visite à SAINT-CLOUD, s'adressant à M. le Maire de SAINT-CLOUD, souhaitait ensuite « à l'amitié entre nos deux villes, le plus grand succès dans l'avenir, et qu'il en soit de même pour tous les autres liens que nos Conseils Municipaux ont formés. » « Je suis sûr — poursuivait-il — que les Jumelages entre les villes d'Europe n'ont fait que du bien et ont contribué pour une petite part à accroître la compréhension entre nos peuples dont les points de vue, sur bien des sujets, sont si différents. Il ne faut pas déplorer ces différences, mais les considérer comme les lignes directrices d'une manière de vivre meilleure et plus ouverte. »

Il appartenait à M. CHAVETON, Maire de SAINT-CLOUD de conclure, après avoir retracé brièvement l'histoire des Jumelages. « Tournons-nous vers l'avenir, dit-il, pour une action commune et une coopération étroite. Il faut qu'ensemble nous fassions pression sur nos différents gouvernements pour que toujours s'améliorent les relations entre nos pays et que des décisions pratiques favorisent l'unification de cette Europe que nous souhaitons tous.

Le cheminement est lent, dit-il en manière de péroraison, vers le but que nous poursuivons. Ces dix années passées nous en ont certes rapprochés : pas assez vite à notre gré.

Est-ce une raison pour ne pas nous acharner à persévérer ? »

Après une réception très animée où de nombreux propos s'échangèrent entre les personnalités présentes, les délégations gagnaient à nouveau Paris où une visite à la célèbre exposition des trésors de TOUTANKHAMON leur avait été ménagée.

Et cette journée chargée devait se terminer dans la sympathique intimité d'une réception privée offerte à nos hôtes par notre aimable Concitoyen d'Honneur et Mme **Antonat** qui ne pouvaient laisser passer une aussi magnifique occasion de témoigner à nouveau de l'intérêt qu'ils portent à notre Ville et qu'ils lui ont inlassablement manifesté depuis tant d'années. Magnifique et reposante conclusion d'une journée si bien remplie !

La journée du dimanche fut peut-être plus simple, mais non moins significative.

Les quatre Maires se retrouvèrent pour une réunion de travail au cours de laquelle, après un tour général d'horizon, des propos furent échangés et une ligne de conduite commune adoptée sur la façon de réaliser tous les projets de rencontre pouvant se présenter à l'avenir : en particulier, et dans l'immédiat, les prochaines manifestations sportives scolaires entre les quatre villes.

Puis ce fut la Messe Officielle de Jumelage, célébrée à l'Eglise **Stella Matutina** et à l'occasion de laquelle nos amis eurent la surprise d'être accueillis par M. le Curé, chacun dans sa langue maternelle et d'entendre ensuite dans les mêmes conditions toutes les lectures liturgiques. Cette délicatesse a beaucoup touché nos visiteurs.

Commencée sous le signe de l'amitié par l'accueil du Cercle Féminin d'Amitié Européenne cette rencontre-anniversaire devait se conclure par une nouvelle note d'amitié : la participation au « Déjeuner de l'Amitié » offert chaque année par la Ville aux personnes âgées. Faut-il préciser que la salle des Fêtes, pourtant vaste, était presque trop petite et rappeler que nos vieillards de Lelégard n'avaient pas non plus été oubliés et recevaient à la même heure leur part de gâteries ?

Oui vraiment, ce fut là une magnifique conclusion et une très reconfortante pensée s'impose tout naturellement : après dix ans passés, l'amitié que l'on souhaitait s'est peu à peu développée ; elle se renforce d'année en année : heureux présage à la bonne entente prochaine qui régnera dans l'Europe bientôt édifiée.

..

La place nous faisant désormais défaut, nous renvoyons au prochain Bulletin, le dernier de l'année, un aperçu sur les autres et diverses manifestations qui ont donné vie à nos Jumelages au cours de l'année.

UN EVENEMENT HISTORIQUE

LA FIN DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

Au Conseil Général de Seine-et-Oise

La session du Conseil Général qui s'est terminée le 26 mai 1967 est le dernier acte du Conseil Général de Seine-et-Oise qui ne se réunira jamais plus.

Dès les vacances terminées, l'on préparera de nou-

velles élections cantonales qui, probablement, se dérouleront le 1^{er} octobre. A l'heure où nous mettons sous presse, les nouveaux cantons de notre département des Hauts-de-Seine ne sont pas encore découverts. D'ores et déjà, il est presque certain que le canton de **Saint-Cloud** sera modifié et jugé, avec ses 50 000 habitants, trop peuplé.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'importance du rôle des futurs Conseillers Généraux, au moment où notre région va se modifier administrativement et au moment où les immenses travaux d'équipement routier, scolaire et sportif qui sont nécessaires, vont être entrepris.

Nous donnons ci-après le dernier rapport de M. le Rapporteur Général du budget du Conseil Général de Seine-et-Oise : en dehors de son intérêt immédiat, il revêt l'importance d'un document historique : c'est pourquoi nous jugeons bon de le faire paraître dans ce Bulletin, car ce changement concerne tous les Cloudois.

Le budget de Seine-et-Oise de 1945 à 1967

Pour la dernière fois, et sans originalité aucune tant cette situation a été définie, à toutes les époques de son existence, il est nécessaire de rappeler la situation exceptionnelle du premier Département français, après celui de la Seine, et l'entourant, vivant à son rythme, mais suffisamment loin et personnalisé pour qu'il connaisse également les problèmes des départements dor-toirs et des départements ruraux.

Une démographie galopante, une industrialisation en expansion géographique et technique continue. Voici posé le problème des dépenses et des recettes au travers soit des équipements régionaux : assainissement et transports, soit communs au plan urbain ou rural : Action Sociale, équipements hospitaliers, scolaires, assainissement, habitat, voirie, transports, lotissements, ou encore particuliers au milieu rural : alimentation en eau, électrification, construction, maisons de jeunes et foyers ruraux. En contrepartie de ces dépenses, très élevées puisque liées à l'accroissement de la population, des moyens limités pour y faire face : fuite vers la Seine d'une grande part du produit de la taxe locale du fait des populations migrantes, amenuisement des ressources dues aux exonérations fiscales pour lesquelles le Conseil Général a depuis 1955 souhaité qu'il en soit tenu compte au Département. S'ajoutent à ce manque à gagner sur les taxes, les difficultés croissantes de réalisation des emprunts.

Ceci exposé, on peut dire que, mise à part la période 1945-1949 pendant laquelle par le fait des circonstances l'accroissement de la fiscalité dépassait celui du volume du budget, la pression fiscale est toujours demeurée dans de saines limites, ainsi que la majoration de la dette départementale.

La valeur du centime n'a cessé de progresser régulièrement passant de 3.430,30 en 1949 à 5.940,33 en 1967. Cependant, le centime contribution mobilière est toujours supérieur au centime patente et représente près de 40 % de la valeur du centime départemental.

Le volume du budget est passé de 6 milliards en 1949 à 41 milliards en 1967.

S'il fallait également définir l'action du Conseil Général, une constante se dégagerait dans les domaines de l'Aide Sociale, de la voirie, de l'aide aux communes. Les deux seuls premiers postes ont représenté une moyenne de 75 % du volume du budget. L'aide aux communes a toujours été très importante, passant de 610 millions en 1955 à 2.792.762.624 F en 1958 du fait de la prise en charge d'une partie des contingents communaux d'Aide Sociale à la suite de l'intervention du décret du 9 mai 1956, puis, neuf ans plus tard, à plus de 7 milliards et demi de francs.

Ainsi des ponts détruits par faits de guerre, de la remise en état de la voirie et des établissements départementaux, l'action de l'Assemblée a affronté les divers problèmes, suivant leur ordre d'urgence et jusqu'à leur aboutissement, en passant chronologiquement par l'adduction d'eau, l'électrification rurale, les constructions scolaires, les lotissements défectueux, la P.M.I., l'acquisition, l'aménagement ou l'extension des établissements pour les

enfants et les vieillards, l'équipement pour la santé mentale et la lutte contre le cancer, l'expansion de nos bâtiments départementaux : Préfectures, Sous-Préfectures, Tribunaux, Archives, Ecoles Normales, Casernes de Gendarmerie, puis, plus près de nous, les programmes de lutte contre les inondations, d'équipement de santé mentale, les nouvelles formations administratives : Préfectures, Sous-Préfectures, Etablissements départementaux d'Aide Sociale, pour déboucher sur des ponts nouveaux, des voies nouvelles, des habitats et des équipements nouveaux.

Cependant, les grandes dates demeurent :

1949 - prise en charge de 150 km de voirie vicinale pour leur remise en état immédiat et entretien dans l'avenir, ceci afin de soulager les communes.

1956 - réforme des barèmes d'Aide Sociale obtenue après une lutte de plusieurs années et dont les conséquences heureuses, très substantielles, se font encore sentir.

A l'augmentation de 20,43 % des dépenses entre les années 1955 et 1958, correspond une diminution des centimes de 3,44 %, grâce aux efforts du Conseil Général pour obtenir le relèvement des participations de l'Etat qui, fixées à 28,68 % depuis 1936, passent à 52,34 % pour 1958, soit un bénéfice pour les contribuables, pour cet exercice, de 1.780.555.951 francs et qui, pour les trois années : 1956 - 1957 - 1958, dépasse 4 milliards et demi. D'autre part, des aides exceptionnelles de 400 et 600 millions avaient été obtenues pour les exercices 1954 et 1955.

1958 - décision d'attribuer les subventions non plus en capital mais en annuités dégageant des possibilités nouvelles pour les communes bénéficiaires qui pouvaient ainsi continuer leurs travaux sans que les finances départementales en soient trop lourdement obérées avant un délai raisonnable, que nous atteignons maintenant.

En raison de l'effort exceptionnel consenti par l'Etat dans le domaine des constructions scolaires et des travaux d'adduction d'eau, un crédit de 464 millions de subventions en annuités figure au budget de 1958, représentant un montant de subventions en capital de 1.430 millions.

Cette mesure a l'avantage de maintenir les subventions départementales au même taux et d'éviter une majoration des impositions départementales de l'ordre de 25 % si le système des versements en capital avait été maintenu.

1960-1961 - Introduction des programmes départementaux dans les financements : programmes triennaux de voirie, décennal de lutte contre les inondations, C.O.P., avances aux P.T.T., qui doublent souvent les programmes de l'Etat et du District.

Rappelons également la création par le Conseil Général de la S.E.M.E.A.S.O. qui a permis le véritable démarrage de la rénovation urbaine en Seine-et-Oise et celle de l'Association Départementale du Tourisme qui a connu le succès que l'on sait.

J'aurais souhaité, après ce bref rappel des vingt dernières années de la Seine-et-Oise, pouvoir broser quelques perspectives de l'avenir financier de nos nouveaux départements. Je n'ai malheureusement aucun moyen de présenter des vues d'avenir.

Dès mon rapport général de 1965, je demandais que soit établi pour chaque nouveau département, un budget blanc « de façon à ne pas partir à l'aveuglette lors du budget de l'année 1968 qui marquera le démarrage des nouveaux départements ».

Certes, nous dit-on, ces budgets blancs ont été préparés, mais nous n'en avons aucunement connaissance. Ne croyez-vous pas, mes chers collègues, qu'il eût été souhaitable que, comme nous l'avions demandé, des contacts soient établis entre les techniciens et les élus. Une vraie démocratie suppose un dialogue permanent entre les techniciens qui ne sont pas tous des technocrates, et les élus que ne sont pas tous des démagogues. Ce dialogue a été refusé, ce qui est infiniment regrettable, car vous n'ignorez pas que dans le passé que je viens d'évoquer tout à l'heure, bon nombre d'inventions financières ont été le fait des élus.

A quelques mois d'élections cantonales générales qui amèneront dans les Conseils généraux des nouveaux départements une majorité d'hommes n'ayant jamais siégé au Conseil Général de Seine-et-Oise, nous sommes dans l'ignorance totale de décisions qui sont capitales pour la formation des budgets des futurs départements.

Nous ignorons quel sera, pour chacun des nouveaux départements, le barème de participation de l'Etat dans les dépenses d'aide sociale. Nous n'avons qu'un élément négatif communiqué l'autre jour par M. le Préfet, savoir que l'application des nouveaux barèmes ne doit entraîner aucune nouvelle dépense pour l'Etat. Il est alors indéniable, surtout si l'on prend comme base

la valeur des centimes démographiques communiquée par M. le Préfet, qui tient compte du recensement de 1962, que des départements seront avantagés, alors que d'autres seront perdants et devront ainsi recommencer la lutte qui a été celle de la Seine-et-Oise avant d'obtenir en 1956 justice en matière de répartition des dépenses d'aide sociale.

Nous ignorons comment sera réparti le déficit de la R.A.T.P. et des lignes S.N.C.F. banlieue entre les nouveaux départements... à moins que l'Etat ne prenne, grâce aux pleins pouvoirs, des mesures pour équilibrer le budget de la S.N.C.F. banlieue et de la R.A.T.P., ce qui allégerait considérablement les budgets départementaux.

Nous ignorons comment sera réparti exactement le produit de l'impôt sur les salaires entre les nouveaux départements, après le prélèvement au profit du District, et notamment quelle sera la population retenue pour cette répartition.

Rappelons également que la répartition du reliquat part locale de la taxe sur les salaires doit, en application de l'article 41 de la loi du 6 janvier 1966, être faite au prorata de l'impôt sur les ménages de l'année précédente. Quel critère sera choisi pour nos nouveaux départements qui n'auront pas eu d'année précédente ? Nous l'ignorons !

Votre rapporteur général s'en voudrait de revenir après le débat de ces jours derniers sur le problème de la dévolution des biens. Mais enfin, quel danger y aurait-il eu à ce que le Conseil Général de Seine-et-Oise émette un vœu, donnant ainsi son opinion sur la dévolution des biens et sur l'interdépartementalisation de certains établissements ou de certaines institutions ? Ce testament n'aurait enlevé aucune attribution aux futurs Conseils Généraux, et aurait, je n'ai pas crainte de l'affirmer, grandement facilité ou accéléré la lourde procédure de la dévolution du patrimoine seine-et-oisien.

En octobre ou novembre prochain, les nouvelles Assemblées départementales qui devront se chercher, auront une tâche considérable. Sans moyens, sans idées directrices, elles risquent de se trouver dans l'obligation d'évaluer toutes les propositions préfectorales, et là encore le dialogue ne sera peut-être qu'une façade.

Les difficultés que nous avons connues en Seine-et-Oise, nous allons les retrouver dans la plupart des nouveaux départements ; accroissement démographique rapide, sous-équipement, rivalités entre les anciennes communes et les villes nouvelles, obligation d'aider les communes dans leurs investissements, difficulté de faire comprendre au pouvoir central que les départements de la région parisienne ne sont en fait comparables à aucun autre département français.

A toutes ces difficultés spécifiques à la région parisienne, s'ajoutent celles résultant de la volonté de l'Etat de transférer au maximum sur les collectivités locales des charges nouvelles, et de la volonté d'obtenir le financement des investissements au maximum, par l'autofinancement plutôt que par l'emprunt.

La tâche sera rude pour les nouveaux Conseils Généraux ; dès leur première année d'existence, ils seront malheureusement dans l'obligation de voter une majoration considérable de la fiscalité départementale.

Avant de nous séparer, mes chers collègues, je souhaiterais que les uns et les autres prenions conscience que chacun de nos nouveaux départements se heurtera aux mêmes problèmes. Ce n'est que dans la mesure où tous les Conseils Généraux des nouveaux départements formeront un front commun pour présenter des justes revendications à l'Etat, que nous aurons quelque chance d'obtenir satisfaction. Je me permets donc de suggérer, en terminant ce rapport, que soit constituée entre les Bureaux des Conseils Généraux de la Région Parisienne, une sorte de commission permanente officieuse qui harmonisera les diverses revendications, et pourra proposer des solutions à tous nos problèmes.

Mes chers collègues, vous permettrez à celui que vous avez chargé, pendant douze années consécutives, du rapport général du budget du Département, de vous remercier de votre confiance et de dire sa foi dans les destinées de nos nouveaux départements : le travail effectué depuis des années en Seine-et-Oise se prolongera dans l'avenir.

P. CECCALDI,
Maire de Dourdan,
Conseiller Général de S.-et-O.,
Rapporteur
du Budget du Département de S.-et-O.

Au Conseil Général

Pour remédier à la maculation de nos monuments et de nos murs

Vœu déposé par M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, tendant à obtenir qu'un texte de loi vienne armer efficacement les autorités : Préfets, Maires, en vue de la répression des abus inadmissibles que constituent les inscriptions à la peinture ou les affichages qui prolifèrent, tant sur les bâtiments publics que sur les propriétés privées.

Le Conseil Général.

Considérant que nous assistons, à l'occasion de la plupart des événements locaux, nationaux ou internationaux, à une prolifération d'inscriptions de toutes sortes faites à l'aide d'une peinture très difficile à effacer ou d'affiches ;

Considérant qu'en l'état actuel de la législation, ces pratiques ne constituent pas un délit mais un simple dommage civil, justifiable seulement d'une plainte en dommages et intérêts devant les tribunaux civils ;

Considérant par ailleurs que ces pratiques causent aux édifices publics ou privés des dommages indéniables et non négligeables, étant donné les frais très lourds qu'entraîne la remise en état de propreté des murs souillés ;

Considérant par ailleurs qu'elles constituent une déplorable atteinte au bon ordre par l'impression de malpropreté et de négligence qu'elles propagent dans des buts de propagande politique, commerciale ou autre ;

Considérant qu'en ce qui concerne la remise en état des propriétés privées, les autorités ne sont pas qualifiées à le faire automatiquement en cas de carence ou de refus des propriétaires légitimes ;

Après en avoir délibéré :

Emet le vœu qu'un texte de loi vienne modifier sur ce point la législation actuelle, établisse le délit d'inscription ou d'affichage sur les murs et monuments publics ou privés ; permette une répression très sévère de tels désordres par sanctions immédiates contre leurs auteurs, autorise les autorités à faire procéder d'office aux nettoyages nécessaires en cas de carence ou de refus des propriétaires légitimes.

Ce vœu a été adopté après débat par le Conseil Général dans sa séance du 5 mai 1967.

Faut-il préciser qu'il a pour but d'armer les autorités chargées de la propreté et de la tenue de nos cités, contre les individus qui, sous n'importe quel prétexte, salissent nos murs et nos monuments par des affiches et surtout par des inscriptions à la peinture ou au goudron, extrêmement difficiles et coûteuses à effacer.

Nous avons tous constaté ces déplorables excès. Sans prendre aucunement position pour ou contre les opinions politiques que ces inscriptions prétendent servir — ou plutôt desservir, pensons-nous, car qui convaincront-elles ? — nous sommes résolus à tout mettre en œuvre pour conserver à notre Ville un aspect de netteté ceci pour son bon renom et, en définitive, pour l'agrément de tous nos concitoyens et de nos nombreux visiteurs.

Monseigneur Renard

transféré au siège archiépiscopal de Lyon
est créé Cardinal.

Dès cette nouvelle connue, M. le Maire a adressé à Son Eminence le Cardinal RENARD, notre ancien Evêque, les lignes suivantes :

Eminence,

Ce n'était pas, vous le savez, sans une réelle tristesse, que nous avons vu **Saint-Cloud**, détaché de **Versailles**, passer aux Hauts-de-Seine et à **Nanterre** et devoir ainsi quitter la houlette pastorale sous laquelle il avait le bonheur de se trouver placé.

Cette situation étant acquise, c'est donc avec une joie sans mélange qu'il m'est permis de venir respectueusement présenter à votre Eminence mes très vives félicitations pour la promotion et la distinction flatteuse qu'elle vient de recevoir du Saint-Siège.

J'y ajoute des vœux profondément sincères pour ce nouveau et lourd ministère qui vous est confié, certain qu'ils seront exaucés sachant sur quelles épaules il tombe.

Je n'oublie pas, au moment de votre départ, tout ce que nous vous devons ni, en particulier, de quel cœur vous avez encouragé et facilité la construction du nouveau sanctuaire « **Stella Matutina** » dont vous aviez daigné venir bénir vous-même et poser la première pierre.

En vous renouvelant l'expression de la gratitude unanime de tout le Conseil Municipal, je vous prie d'agréer, Eminence, l'assurance de ma filiale et très haute considération.

F. CHAVETON.

Ordination de M. L'Abbé Louis Jacob

Nous nous devons d'informer nos lecteurs que M. l'abbé Louis **Jacob** a reçu l'ordination sacerdotale le 24 juin des mains de Monseigneur **Renard**, ancien Evêque de Versailles.

M. **Jacob** est bien connu de tous à Saint-Cloud.

Enfant de notre ville où son père a été facteur des Postes pendant de longues années, M. **Jacob**, après avoir rempli des fonctions administratives dans une grande société industrielle, utilisa ses compétences en matière de photographie en ouvrant, rue de Nogent d'abord, puis rue de la Libération, un « Studio » qui connut rapidement un essor important. C'est à ce titre qu'il devint en quelque sorte le photographe « officiel » de la ville à l'occasion des manifestations publiques et nombre de ses clichés illustrèrent notre Bulletin Municipal ou en ornèrent parfois la couverture. Et beaucoup de familles clodoaldiennes ont chez elles des photographies de communions ou de mariages, vouées à l'album de famille et à la postérité, qui sont signées **L. Jacob** !

Ayant eu le malheur de perdre sa femme qui avait été sa principale collaboratrice dans ses activités professionnelles, et n'ayant point d'enfants, M. **Jacob** qui, pendant de longues années avait fait entendre sa voix dans notre église paroissiale en qualité de soliste

de la chorale, entra au séminaire et se prépara au sacerdoce : la consécration qu'il vient de recevoir lui ouvre la route qui lui permettra d'achever sa vie au service des convictions qui ont toujours été les siennes.

Tous nos vœux de long et fécond apostolat à M. l'abbé **Louis Jacob**.

Inauguration officielle du siège de l'O.I.P.C. - Interpol

Nous avons publié dans notre précédent numéro un important exposé dû à M. **Nepote**, secrétaire général de l'« **Interpol** ». Nos lecteurs sont donc parfaitement au courant des activités de cet organisme international au rôle capital dans la répression du banditisme international.

L'immeuble, dont nous avons présenté déjà plusieurs photographies, a été inauguré officiellement le jeudi 25 mai, en fin d'après-midi.

M. Christian **Fouchet**, ministre de l'Intérieur, accompagné par M. **Grimaud**, préfet de police et de nombreuses personnalités étrangères, félicita tout particulièrement l'architecte, M. Jacques **Berthelot** et l'ingénieur-conseil, M. Francis **Prunet**, réalisateurs de ce magnifique ensemble. Puis M. Firmin **Franssen**, Président et M. Jean **Nepote**, secrétaire général de l'O.I.P.C. **Interpol** retracèrent l'historique de cette organisation et définirent les structures que nos lecteurs connaissent.

Après l'envoi des couleurs, les personnalités visitèrent une exposition internationale sur la criminalité avant la réception qui clôtura la cérémonie.

NOTRE PISCINE

Saint-Cloud aura enfin sa piscine municipale!...

Les formalités administratives étant maintenant terminées quant à l'agrément et au permis de construire concernant le projet d'un complexe sportif et d'une piscine, les adjudications ont été lancées pour l'exécution des travaux.

La première phase de cette adjudication publique restreinte (admission) a eu lieu et la commission communale d'adjudication a sélectionné les entreprises autorisées à concourir.

L'ouverture publique des soumissions aura lieu à la mairie de **Saint-Cloud** le 20 juin prochain.

Il est bon de rappeler qu'il aura fallu à la Municipalité **plusieurs années** d'efforts et de démarches multiples pour arriver au stade de la réalisation...

Crèches à domicile

Depuis de nombreuses années, la Municipalité se penche sur le délicat problème des crèches.

Avant la guerre, il existait une crèche fixe, mise sur pied par **Mme François Debat** qui, malgré une grande bonne volonté et une installation très valable, n'a pu

prendre son essor : les difficultés de la guerre mirent fin à son activité.

Depuis, les Municipalités qui se sont succédées ont toujours essayé de reprendre le problème, rendu très difficile par la topographie de Saint-Cloud et la concentration du quartier industriel loin des quartiers d'habitation ; ce qui fait que la solution idéale eût été que les employeurs principaux créent chacun une garderie pour le propre personnel de leur entreprise. Mais il reste le problème des personnes travaillant hors Saint-Cloud.

Si cette question avait été résolue de cette manière, le problème des nombreuses personnes habitant Saint-Cloud et travaillant en dehors n'aurait pas été résolu pour autant.

Saint-Cloud est divisé en quatre quartiers : Montreutout, Val d'Or, Coteaux-Passerelle et Centre.

Il serait donc logique d'envisager quatre garderies : ce qui est notablement en dehors des possibilités de la Ville.

C'est pourquoi, **Mme Clément**, Adjointe aux Œuvres Sociales, a été chargée par la Municipalité d'étudier de très près ce problème. Elle a conduit celle-ci à envisager la formule beaucoup plus simple dite « des crèches à domicile ».

Dans cette formule, les enfants sont placés chez des « mamans » qui, moyennant une rétribution à déterminer, les accueillent et les soignent pendant l'absence de la mère de famille. Naturellement, ce placement est entouré de toutes les garanties souhaitables : hygiène, moralité, conditions physiques de la famille d'accueil, etc. De plus, une puéricultrice est chargée de la surveillance des enfants et de prendre toutes les mesures qui peuvent s'imposer dans le cas où des incidents quelconques se produiraient.

Afin de donner encore plus de souplesse à ce système, il a été envisagé d'en confier la responsabilité à la Section de la Croix-Rouge Française de Saint-Cloud-Garches qui en accepte très volontiers la charge.

Dans sa séance du 29 mai, le Conseil Municipal a d'ailleurs entendu un exposé de **Mme Clément**, Maire-Adjoint aux Œuvres Sociales, sur l'évolution des démarches entreprises, conjointement par la Ville et la Croix-Rouge Française (Comité de **Saint-Cloud-Garches**) en vue de la création de ces **crèches à domicile**.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention de démarrage qui permettra de mettre cette organisation au point en vue de l'ouverture de telles crèches pour la prochaine rentrée.

Les « vacances » des personnes âgées

Comme l'an passé, la Ville de **Saint-Cloud** organise, au cours de la deuxième quinzaine de septembre, des vacances pour les personnes âgées.

Prière aux personnes que cette question intéresse de se faire connaître **avant la fin du mois de juin** en prenant contact avec le Bureau d'Aide Sociale de la Mairie. Se munir de pièces d'identité. Toutes précisions seront données sur place.

distinctions honorifiques

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs les distinctions suivantes qui ont été attribuées à certains de nos concitoyens :

M. Marcel GRANGER, ex-inspecteur au Gaz de France, déjà titulaire de la Médaille Militaire méritée en 1918 devant Château-Thierry (trois graves blessures) vient d'être fait **Chevalier de la Légion d'Honneur** à titre militaire. (10 novembre 1966, N° 3652, M.A. 66.)

M. FLOHIC Claude, gendarme à la brigade de Saint-Cloud, 17 ans de services (dont 7 à Saint-Cloud), déjà titulaire de la Croix de la Valeur Militaire, des médailles commémoratives 1939-1945, commémorative A.F.N., du Courage et du Dévouement et de la Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports, vient de se voir décerner la **Médaille Militaire** par décret du 25 mars 1967 (J.O. du 16 avril).

M. LE GUELLEC Jean, Inspecteur Général de l'Industrie et du Commerce, conseiller de l'Enseignement technique, est promu **Commandeur dans l'ordre des Palmes Académiques** (décret du 20 janvier 1967).

M. VIROLE Jean-Léonard est fait **Chevalier des Palmes Académiques** pour services rendus à l'Education Nationale (décret du 20 janvier 1967).

M. BAILHACHE Gérard-Jean a été nommé **Chevalier du Mérite Agricole** (arrêté du 27 janvier 1967).

M. GOURSOLLE Joseph a reçu la **Médaille de l'Aéronautique** (décret du 6 mars 1967).

Les **Médailles d'Honneur Communales et Départementales** suivantes ont été attribuées au Personnel Hospitalier :

Médaille de Vermeil à M. Jean CELLARIER, Econome, employé à l'Hôpital depuis 1938, prisonnier pendant cinq ans, puis économe depuis octobre 1945. (Déjà Chevalier dans l'ordre de la Santé Publique.)

Et à Mme Marie WINTER, Adjoint des Cadres de classe exceptionnelle, en fonctions depuis 1930.

Médaille d'Argent à Mme Alphonsine HAMAYON, Infirmière, titulaire du certificat d'infirmière auxiliaire, au service de l'Hôpital depuis 1940.

Nous adressons aux nouveaux promus ou décorés et aux bénéficiaires de ces distinctions, nos très chaleureuses félicitations.

**

Par ailleurs, nous tenons à adresser nos compliments les plus sincères à Maître Charles OULMONT, Homme de Lettres, notre très connu concitoyen, qui vient d'être élu Vice-Président de la Société des Gens de Lettres de France.

Connaissons mieux nos établissements hospitaliers

Voici quelques renseignements statistiques :

Notre **Hôpital** comprend actuellement :

125 lits en médecine ;
76 lits en chirurgie ;
12 lits en gynécologie ;
21 lits en maternité ;
5 berceaux ou couveuses budgétaires.

239 lits au total.

Il reste à construire en 1967-1968 une tranche de raccordement entre l'hôpital ancien et le bloc chirurgical-obstétrique récent ; cette tranche procurera 60 lits supplémentaires (chirurgie et obstétrique).

La **Maison de retraite Lelégard** comprend :

225 lits, dont 120 de pensionnaires en régime particulier (chambres de 1 à 2 lits).

L'Établissement fonctionne parfaitement bien ; de nombreuses demandes d'admission sont en instance.

D'autre part, les demandes d'agrandissement suivantes ont été déposées pour inscription au V^e Plan :

Hôpital ancien : Création de salles mortuaires, d'un internat pour les élèves en médecine, d'un logement de pharmacien ; transformation d'anciens locaux en service d'urgence, salle de conférence, etc.

Projet chiffré approximativement à 2 millions de F.
Hôpital annexe : construction sur un terrain de 5000 m² appartenant aux Établissements hospitaliers, libre de toute occupation et situé près de la Maison de Retraite.

Ce nouvel établissement comprendrait :
90 lits en pédiatrie (3 unités de 30 lits) ;
30 lits en gériatrie ;
50 lits pour les convalescents ;
plus les bâtiments d'administration, le logement du personnel, etc., chiffrage approximatif du projet : 18 millions et demi.

Carnet de deuil

Nous avons appris avec regret le décès, survenu à Saint-Cloud le 29 mai, de

Monsieur Henri BALESDENT

ancien sapeur-pompier dans notre localité, où il exerça cette activité de 1933 à 1957.

Monsieur BALESDENT qui vient de mourir à l'âge de 59 ans, et qui avait aussi été employé au Gaz de France et chez Renault, s'était vu décerner la médaille d'honneur en argent des Sapeurs-Pompiers en récompense de ses vingt années de service.

**

Nous renouvelons à sa famille l'assurance de toute notre sympathie.

Appels téléphoniques

Dans le cadre de l'agrandissement et de la modernisation de notre Hôtel de Ville, la refonte complète de notre installation téléphonique vétuste et de ses circuits a tenu une place importante.

Une des idées directrices a été de faciliter et d'alléger le travail de la standardiste de façon à ce qu'elle puisse se trouver normalement disponible pour répondre aux appels extérieurs. C'est ainsi que toutes les communications intérieures, dont un grand nombre passaient par le standard, sont désormais assurées directement de poste à poste par voie automatique. Et d'autre part, les renvois de communication nécessités soit par erreur de direction, soit pour complément, sont également réalisés de poste à poste par voie automatique.

Il arrive pourtant parfois que des appels extérieurs restent sans réponse alors que le signal entendu est bien la sonnerie normale et non le « pas libre ». C'est que, la mairie disposant de plusieurs lignes, la standardiste se trouve occupée par ailleurs et dans l'impossibilité de répondre : il convient alors de patienter un peu ou, si l'attente se prolonge, de renouveler l'appel quelques minutes plus tard.

Nous tenons à préciser qu'après étude technique poussée de la question, la charge moyenne de notre réseau extérieur n'a pas fait apparaître la nécessité d'une deuxième opératrice dont la présence aurait constitué un gaspillage certain.

Nous indiquons les numéros d'appel de la Mairie :

605 42 05, 42 06, 42 07 (trois lignes groupées) ;

825 90 00.

Et informons en outre qu'une borne appel taxis a été mise en service place Joffre (gare de Montretout),

N° d'appel : 605 67 12.

Enfin que le Comité « Perce-Neige » à la disposition duquel un bureau a été mis à la Mairie, a son téléphone sous appel particulier sous le N° 825 59 60.

Notre « Mémento téléphonique » complété s'établit donc ainsi :

Ambulance : 736 09-82.

Centre Social de la Passerelle : 605 38-34.

Cimetière : 408 83-24.

Commissariat de Police : 825 69-40.

Gendarmerie : 605 43-76.

Hôpital : 605 53-09.

Mairie : 605 42-05, 42-06 et 42-07 et 825 90-00.

Pompiers : 605 45-14.

Taxis : place Clemenceau : 825 00-00.

place Joffre : 605 67-12.

Comité Perce-Neige (bureau en Mairie) : 825 59-60.

La fin de la saison

La saison 66-67 de la M.J.C. de SAINT-CLOUD s'est terminée sous le signe de la compétition dans tous les domaines.

— Concours d'orchestres le 21 mai, remporté par les HOOKERS de BOULOGNE, devant les STAMPS de SAINT-CLOUD et cinq autres formations.

— Tournoi de tennis de table le 4 juin, qui opposait entre eux les meilleurs pongistes de SAINT-CLOUD : M. de FELICE gagnait la Coupe de la Ville, remise par Monsieur le Maire, devant MM. HODER, BRISSET, GRILLON, HEMERY, BOUCHET, MAHULOT, BRAISE....

Chez les moins de 16 ans, succès du jeune GRILLON (12 ans) devant LE BARS (13 ans 1/2).

— Compétition de Hand-Ball le 11 juin sur le stade Kelly, mis gracieusement par la Ville à la disposition de la section Hand-Ball de la M.J.C. : sur deux terrains, une dizaine de Maisons affrontèrent simultanément leurs fougueux équipiers.

— Concours photos à l'occasion de l'exposition réservée aux adhérents et qui s'est tenue à la M.J.C. du 15 au 30 juin.

— Rallye touristique surprise, le 5 juillet...

L'année s'est donc bien terminée avant que ne reprennent dans un nouvel élan, au mois de septembre, aussi bien les activités extérieures, que celles effectuées à l'intérieur (débats-information, école de parents, ciné-club, cercles musicaux et littéraires...).

Caisse de préfinancement immobilier

La Caisse de préfinancement immobilier de la région de Saint-Cloud est une association régie par la loi de 1901, dont le siège social est à la Mairie de Saint-Cloud et qui fonctionne comme un C.I.L.

La Caisse a été déclarée sous le n° 3.605 le 12 mars 1954 à la Préfecture de Versailles et publiée au J.O. du 14 mars 1954 ; elle a donc 13 années d'existence.

Son but : recevoir la participation obligatoire des entreprises à l'effort de construction, plus communément appelée contribution patronale de 1 %.

Initialement, ses fondateurs ont voulu lui donner un caractère essentiellement local, afin de pouvoir mieux coordonner les efforts de tous ceux qui (collectivité, entreprises ou particuliers) avaient le désir d'aider les mal logés et si possible de les reloger à proximité de leur lieu de travail.

C'est ainsi que le Conseil d'administration de la C.P.I. a toujours été présidé par M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud. A lui seul il personnifiait l'idée originelle qui animait les fondateurs en étant tout à la fois représentant de la collectivité locale et Membre cotisant de par sa qualité d'industriel. Les autres administrateurs sont en majorité des industriels ou entrepreneurs cotisants assistés de représentants de la municipalité ou de personnalités cloaldiennes ou de simples particuliers, mais tous très au fait des problèmes locaux du logement.

La première année, la C.P.I. comptait une trentaine de Membres cotisants, tandis qu'à la fin de l'exercice 1966, ce nombre a plus que doublé. A la même date de référence, les fonds collectés depuis 1954 ont franchi le cap des DIX MILLIONS de nouveaux francs.

Le produit de cette collecte a permis soit de participer au financement direct des sociétés égidées par la Caisse, soit de participer à d'autres programmes dans la région parisienne ou en province, soit encore d'aider les employés des entreprises cotisantes à acquérir leur logement au moyen de prêts individuels sans intérêt, parfois la conjugaison de plusieurs solutions. C'est ainsi que la Caisse a réalisé les programmes ci-après :

A Saint-Cloud :

— BERNARD PALISSY, 24 logements en accession.

— LA RESERVE DE BUZENVAL, 82 logements en accession.

— LES CHANIOUX, 10 logements vente clés en mains.

A Garches :

— LES JOCKEYS, 45 logements en location ou location-vente. Plus de 1.300 prêts individuels sans intérêt ont été consentis, soit au total 1.500 logements financés par la Caisse, ce qui donne par rapport aux fonds collectés un investissement de 7.000 F environ pour chaque logement aidé.

Son activité se poursuit par la réalisation à Garches en limite de Saint-Cloud et de l'hippodrome :

- de 10 logements supplémentaires aux JOCKEYS ;
- de 35 logements aux CLIQUETS, 161, rue de Buzenval ;
- de 10 logements dans la réalisation H.L.M. : « Le Foyer du Progrès et de l'Avenir ».

Ces trois programmes sont en cours, tandis qu'un projet d'une centaine de logements à l'angle de la rue de la Porte Jaune et de la rue de Buzenval est soumis à l'accord préalable.

Il est donc permis de penser que dans les trois années à venir, le chiffre de 2.000 logements construits grâce à l'aide la Caisse sera atteint.

Toujours dans l'optique d'aider les mal logés, une convention est à l'étude entre la C.P.I. et le P.A.C.T. (Propagande et action contre le taudis) pour permettre à la Caisse de consentir des prêts par l'intermédiaire du P.A.C.T. aux employés des Membres cotisants qui demandent une aide pour améliorer leur logement ancien. Il s'agit là d'une nouvelle possibilité offerte par la réforme des textes régissant l'utilisation de la contribution patronale. Cette réforme permet en effet d'affecter 10 % des fonds collectés à cette forme d'aide au logement.

Sans atteindre l'ampleur de certains C.I.L., la Caisse poursuit son expansion, en essayant par la diversité des programmes de

sociétés et associations

P.A.C.T. (aide aux mal logés)

Assemblée Générale du 25 février 1967 :

M. HOUILLON, Président du P.A.C.T. de Saint-Cloud, a présenté le compte rendu de l'activité de l'Association en 1966 ; de nombreux travaux en faveur de mal logés de Saint-Cloud ont été terminés, d'autres sont encore en cours ou à l'étude.

Le bilan de l'exercice 1966, compte tenu de la subvention que la Municipalité de Saint-Cloud a bien voulu accorder, fait apparaître un solde légèrement positif de 486,88 F.

Après approbation des comptes, M. HOUILLON a fait part de son désir d'être déchargé de ses fonctions de Président, en raison de son départ imminent de Saint-Cloud. A l'unanimité, l'Assemblée a remercié M. HOUILLON pour le dévouement dont il a fait preuve depuis la création du P.A.C.T. en 1955, et lui a demandé d'accepter d'être nommé Président d'Honneur du P.A.C.T. de Saint-Cloud.

L'Assemblée a ensuite renouvelé son Conseil :

M. CLAUDON, Président.

M. SEGOND, Trésorier.

Madame SUBTIL, Secrétaire général.

Mademoiselle GATIER, M. CLAUDOT, M. RHONE.

Le nouveau Conseil se propose d'accroître l'aide aux mal logés en 1967. Il a décidé d'augmenter ses ressources en faisant appel à la générosité des Clodoaldiens qui pourront faire parvenir leurs dons à l'Association : C.C.P. Paris 86 82-36.

Caisse de crédit mutuel de Saint-Cloud

« Aidons-nous les uns les autres »

L'Assemblée générale de la CAISSE de CREDIT MUTUEL de SAINT-CLOUD s'est tenue le DIMANCHE 30 AVRIL dernier, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Paul HERMAND, Président.

Le rapport sur l'Exercice 1966 fut présenté par M. René MAILLET, Président du Conseil de Surveillance. Ce rapport ne donna lieu à aucune observation et fut adopté à l'unanimité.

A la suite de cette Assemblée, le Conseil d'Administration est composé comme suit : MM. Guy BLANCHARD, DUOLE, HERMAND, Jacques ROISIN, Louis ROISIN, ROLLIN, Roger TRODE, MULARD.

satisfaire les besoins des mal logés. La majorité des Sociétés ou entreprises clodoaldiennes et des environs participent à notre action : LES AVIONS MARCEL DASSAULT - L'ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT - JOURS DE FRANCE - LES LABORATOIRES MARIUS FRANAY (L.T.C.) - LES ETS PAUL DAHL - LES PRESSES MULTIPLES, etc..., mais beaucoup de nouveaux clodoaldiens Directeurs ou chefs d'entreprises, sont encore susceptibles de se joindre à nous et nous les y invitons bien cordialement.

Transfusion sanguine

Le Centre National nous communique les résultats ci-dessous des journées du sang organisées à Saint-Cloud par cet organisme en mai 1967 :

Au total : 258 donneurs volontaires se sont présentés dans les différents Centres parmi lesquels 20 nouveaux donneurs ; 247 prélèvements ont pu être effectués.

C'est le centre de la place Henri-Chrétien qui détient la tête (140 prélèvements), contre 75 au Centre Culturel et 32 à la Bérange.

Ce résultat d'ensemble est en régression par rapport aux collectes précédentes : mais il faut tenir compte que les appels sont multipliés.

Nous savons qu'un appel instant est fait actuellement auprès des jeunes : il ne semble pas qu'il ait été réellement efficace... Faut-il insister encore sur ce devoir élémentaire de solidarité dont n'importe lequel d'entre nous peut avoir, pour lui-même ou les siens, un besoin urgent à tout instant imprévisible?...

Et le Conseil de Surveillance ainsi : MM. MAILLET René, Louis POSTE, LAVARENNE, C. CHARTIER, MALLET, Mlle DEBENNE, PETIT, Charles BLANC.

Voici quelques chiffres extraits du rapport sur l'Exercice 1966 :

La CAISSE compte 110 Membres « PRETEURS » pour un montant de F 555.524,58
et 111 Membres « EMPRUNTEURS » pour un total de F 416.289,—
25 prêts ont été consentis en 1966, pour une somme totale de F 161.500,—

M. ROLLIN expose les nouvelles formules de placement offertes par les CAISSES de CREDIT MUTUEL, en particulier le « COMPTE FAMILIAL SECURITE » qui permet aux Déposants de recueillir un intérêt pouvant aller jusqu'à 4 %, et de bénéficier gratuitement d'une Assurance-Vie dont le Capital est susceptible d'atteindre 6 fois la somme déposée.

Fondée en 1926, la CAISSE de CREDIT MUTUEL de SAINT-CLOUD continue à rendre service, tant à ceux qui lui confient leurs disponibilités qu'aux personnes qui peuvent avoir besoin d'un prêt.

Tous renseignements peuvent être fournis aux Permanences tenues les mardi et vendredi, de 18 h. 30 à 19 h. 30, ou dimanche, de 10 h. 30 à 11 h. 30, au Centre d'Action Sociale, 28, rue Royale, Saint-Cloud.

Comité Cantonal de Défense contre l'Alcoolisme

« Si nous buvons... buvons peu !... »

Du fait du découpage de la région parisienne, un Comité Départemental de Défense contre l'Alcoolisme doit être créé pour le nouveau département des Hauts de Seine.

Le Docteur Haas, président du Comité Cantonal de Défense contre l'Alcoolisme, a incité les personnes de bonne volonté qui s'intéresseraient à ce problème et qui pourraient collaborer à la création de ce nouveau Comité, à se faire connaître.

A cette occasion, le C.C.D.C.A. rappelle qu'il existe à l'Hôpital de Saint-Cloud un centre de désintoxication alcoolique très actif (environ 2.000 cures ont été pratiquées en 10 ans) et aussi une consultation externe, le jeudi matin.

Il rappelle également que l'adhésion au C.C.D.C.A. donne droit

au service de la revue « Alcool ou Santé », revue d'une haute tenue, très documentée, dont nous extrayons les lignes suivantes :

« De 1959 à 1964, l'augmentation de la consommation des boissons alcoolisées a porté principalement sur les produits suivants :

Apéritifs anisés et pastis	+ 80 %
Vins de liqueur et Porto	+ 90 %
Cognac	+ 60 %
Calvados	+ 93 %
Whisky	+510 % !

« Le Whisky fait ainsi une ascension fulgurante et sa consommation (avec ou sans eau) a, en 1964, dépassé quelque peu, en France, la consommation annuelle du Cognac !

« A propos du Whisky, dans le même n° 82 de la revue « Alcool ou Santé », éditée par le Comité National de Défense contre l'alcoolisme et d'où nous avons extrait les renseignements ci-dessus, nous relevons ces lignes qui ont paru dans le Bulletin des Médecins suisses, n° 49/1966 :

« On entend dire fréquemment que les boissons alcooliques, et en particulier le Whisky, ont un effet favorable envers les cardiopathies coronariennes. Trois arguments étayaient cette opinion. On prétend :

- 1) que l'alcool agit favorablement dans les angines de poitrine ;
- 2) qu'il diminue le danger d'infarctus ;
- 3) qu'il n'a pas d'effets sur le myocarde.

Que valent ces trois arguments ?

Voici les conclusions auxquelles parviennent les auteurs :

1. — L'alcool n'a qu'un effet symptomatique sur l'angine de poitrine. Il n'améliore pas les troubles constatés dans l'électrocardiogramme d'effort. Chez l'animal, une augmentation du débit coronarien ne peut être mise en évidence sous l'effet de l'alcool. Grâce à un effet sédatif (qu'on peut obtenir autrement), l'alcool peut atténuer certaines douleurs, ce qui peut également avoir de fâcheuses conséquences en supprimant des « signaux d'alarme » qui ont leur utilité.

2. — Il n'est pas prouvé que les malades atteints d'une cirrhose éthylique du foie soient moins exposés à l'infarctus du myocarde. Les recherches n'ont pas montré que l'alcoolisme chronique, et spécialement la cirrhose hépatique, pouvaient avoir un effet favorable quelconque, qui serait à mettre au crédit des troubles hépatiques qu'elle implique. La très forte léthalité de la cirrhose ne permet pas à ceux qui en sont gravement atteints de mourir d'infarctus !

3. — Malgré certaines affirmations anciennes, il semble bien que l'absorption de quantités importantes d'alcool pendant une longue période de temps, puisse entraîner une cardiopathie alcoolique, ainsi que certains auteurs britanniques l'ont montré en utilisant des méthodes modernes — électrocardiographie, hémodynamie, métabolisme — cardiopathie dont les symptômes sont souvent méconnus.

Chez les alcooliques chroniques, on peut déceler des anomalies du métabolisme du myocarde, même en l'absence de signes cliniques ne permettant pas à ce stade de déceler une maladie cardiaque. »

Nous croyons ces renseignements de nature à réfuter certains arguments erronés et dangereux en faveur du bienfait que l'alcool, et spécialement le Whisky, serait susceptible de procurer ; et, par conséquent, à mettre en garde et à faire réfléchir. Nous espérons que la consommation abusive de Whisky par les Français ne sera qu'une « mode » qui passera !

Le C.O.U.C.

Le C.O.U.C. (Club Ouvrier et Universitaire Clodoaldien) a repris ses activités dans son nouveau local de la rue Vauguion.

Celui-ci a été inauguré en novembre dernier au cours d'une cérémonie à laquelle assistaient, derrière M. le Chanoine HARANG, Curé-Doyen, et M. CHAVETON, Maire de SAINT-CLOUD, les personnalités civiles et religieuses de la cité et tous les amis de la première heure du C.O.U.C.

Expliquées ce soir-là, les activités du Club commencent, six mois plus tard, à nous apparaître sous leur nouvel aspect.

Maisons de Jeunes, à sa création, rue d'Orléans, il y a huit ans, le C.O.U.C. met aujourd'hui l'accent sur le caractère d'ouverture et de réunion que son titre même paraît annoncer.

Ayant, dès son début, jeté des ponts entre jeunes ouvriers et étudiants, catholiques et incroyants, il se propose maintenant de réunir des bonnes volontés dans bien des domaines. Notamment de rapprocher des jeunes et des adultes.

Le 9 avril, il a reçu Mgr Delarue, évêque du nouveau diocèse de Nanterre, et réuni, pour dialoguer avec lui, une cinquantaine

de jeunes, garçons et filles, de toutes les organisations catholiques de Saint-Cloud.

Les 5 mars, 16 avril et 21 mai, au cours de ses réunions périodiques « Musique classique en liberté », jeunes amateurs et artistes confirmés ont joué, chanté et bavardé, rapprochés par leur amour commun.

Lors de 3 séances consacrées à l'art égyptien, M. et Madame Le Magnen nous ont révélé, avec tout leur talent, quelques-unes des merveilles à qui l'exposition du Petit Palais donne tant d'actualité.

C'est au C.O.U.C. que s'est tenue la première réunion générale des Commissions du Congrès Paroissial.

Le 29 avril, les responsables de quelques organisations de jeunesse de la Région s'y essayaient à donner entre eux assez de liens pour coordonner leurs activités. Cette première réunion sera répétée et élargie.

A la « Kermesse Scouts » — qui devient de plus en plus la Kermesse de la Jeunesse, le C.O.U.C. a participé. Puisque le thème en était « Walt Disney », ce fut l'occasion de projeter un dessin animé « maison ». Le soir, l'orchestre a joué des airs de Blanche-Neige pour égayer le traditionnel repas.

Bref, dans sa nouvelle Maison, le C.O.U.C. continue son action et cherche des chemins nouveaux.

*

.....Ceci, faut-il le dire, à la grande satisfaction de la Municipalité qui constate avec joie que des jeunes savent se réunir pour des occupations enrichissantes et des activités saines et intelligentes !... Elle ne saurait trop les féliciter et les encourager à persévérer dans cette excellente voie.

Arrêté de la Direction Générale des Impôts

Le Directeur des Impôts chargé de la 1^{re} Direction des Contributions Indirectes de Seine-et-Oise,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 296 - 1 dudit Code,

Vu l'article 40 parag. 1^{er} de l'Annexe IV du Code Général des Impôts ;

ARRETE

Article premier. — Les prescriptions de l'arrêté du 12.3.48 fixant la date de dépôt des relevés et de paiement des taxes sur le chiffre d'affaires dans le ressort de la 1^{re} Direction des Contributions indirectes de Seine-et-Oise sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-après en ce qui concerne les communes de l'ex-département de Seine-et-Oise rattachées au département des Hauts-de-Seine.

Art. 2. — La période du mois durant laquelle les redevables des communes de l'ex-département de la Seine-et-Oise rattachées au département des Hauts-de-Seine doivent déposer les relevés et acquitter les taxes sur le chiffre d'affaires est fixée comme suit :

A) Redevables soumis au régime du forfait :

Selon que le nom patronyme de l'exploitant commence par l'une ou l'autre des lettres ci-après :

- | | | |
|--|--|---|
| — A, B, C, D, E, F : | du mois suivant le mois du 1 ^{er} au 4 au plus tard.. | ou le trimestre auquel s'applique le forfait. |
| — G, H, I, J, K, L, M, N : | du 4 au 6 au plus tard.. | |
| — O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z : | du 6 au 8 au plus tard.. | |

B) Redevables placés sous le régime de la déclaration ou des acomptes provisionnels :

a) **Entreprises individuelles** : selon que le nom patronyme de l'exploitant commence par l'une ou l'autre des lettres ci-après :

- | | | |
|-------------------------------------|--|---|
| — A, B, C : | du mois suivant le mois du 1 ^{er} au 9 au plus tard.. | ou le trimestre auquel s'applique la déclaration ou l'acompte provisionnel. |
| — D, E, F, G, H, I, J : | du 9 au 11 au plus tard.. | |
| — K, L, M, N, O : | du 11 au 13 au plus tard.. | |
| — P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z : | du 13 au 15 au plus tard.. | |

b) **Sociétés** : selon que le numéro d'identification attribué par l'Institut National de la Statistique commence par l'un ou l'autre des groupes de deux chiffres ci-après :

1. Toutes sociétés autres que les sociétés anonymes :

- 28, 29, 30... jusqu'à 48 inclus : du mois suivant le mois du 15 au 16 au plus tard... ou le trimestre auquel s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.
- 28, 29, 30... jusqu'à 48 inclus : du 17 au 18 au plus tard... s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.
- 49, 50, 51... jusqu'à 62 inclus : du 19 au 20 au plus tard... s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.
- 63, 64, 65... jusqu'à 81 inclus : du 20 au 21 au plus tard... s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.
- 82, 83, 84... jusqu'à 99 inclus : du 21 au 22 au plus tard... s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.

2. Sociétés anonymes :

- 00, 01, 02... jusqu'à 83 inclus : du mois suivant le mois du 22 au 23 au plus tard... ou le trimestre auquel s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.
- 84, 85, 86... jusqu'à 99 inclus : du 23 au 24 au plus tard... s'applique la déclaration de l'acompte provisionnel.

Art. 3. — Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 1967 pour le paiement des taxes sur le chiffre d'affaires afférentes au mois de juin ou au deuxième trimestre.

Fait à VERSAILLES, le 18 MAI 1967.

Le Directeur,
R. MALBEC.

Tournées de ramassage des ferrailles

Depuis juin, un service de ramassage des ferrailles a été organisé et fonctionne dans les conditions suivantes :

Le 2^e mardi de chaque mois :

Quartier du Centre, périmètre limité par : rue du Calvaire, rue des Gates-Ceps, avenue Jules-Peltier, rue du 18-Juin, rue Dantan, rue Dailly. Et : le Parc de Montretout. (Y compris toutes les voies indiquées).

Quartier de Montretout, versant Sud, périmètre limité par (ces voies comprises), les rues Dailly (partie haute), Gounod, la voie ferrée, les rues Laval, Pasteur, de la Porte Jaune, Sevin-Vincent, boulevard de la République jusqu'à la rue Coutureau, rue Coutureau.

Le 2^e mercredi de chaque mois :

Quartier de Montretout, versant Nord, périmètre délimité par (ces voies comprises), la rue des Tennerolles, les rues de la Porte Jaune et du Camp Canadien, la rue de l'Avre, le boulevard de la République, la voie ferrée.

Quartier des Coteaux délimité par la rue du Val d'Or (côté Saint-Cloud) et tout le quai Carnot.

état civil

du 8 Mars au 25 Mai 1967

Naissances

Balibrea Diego. **Dunois** Laurence Monique. **Boulin** Nathalie Françoise Géraldine. **Arenas** Miguel. **Cornil** Hélène Christiane. **Dubant** Catherine Isabelle. **Tessier** Alain Henry Joseph Michel. **Delatre** Eric Pascal. **Plaza** Maria Carmen. **Mermin** Catherine Sylvie. **Hurand** Christophe François Michel. **Leclercq** Véronique Rachel Michèle. **Florès** Maria de Lordès. **Leroy** Christophe Philippe Marcel. **Grand d'Esnon** Isabelle Anne Chantal. **Grota** Jean François. **Hurel** Eric Adolphe Jacques. **De Legge** De Kerlean Diane Marie Bernadette. **Zeh** Christophe Guy Jacques Claude. **Locatelli** Hélène Marie-Chirstine. **Bourgeois** Fabrice Luc Stéphane. **Meunier** Catherine Martine Georgette. **Morlier** Philippe Claude. **Berneise** Christophe André Albert Julien. **Lacouture** Christophe Pierre Lucien. **Duhamel** Claire Martine Michelle. **Aublet** Anne-Marie Christiane Fabienne. **Jugé** François Philippe. **Laouari** Jomila. **Bonvoisin** Sylvie Françoise Monique. **Grimberg** Patricia Géraldine Marie-Thérèse. **Cheype** Nathalie. **Sorel** Christian Charles David. **Vidal** Hervé Jean-Paul. **Essomba** Minkoulou Mbazoa Christiane. **Alvarez** José Antonio. **Hatchuel** Laure Sultane.

Mariages

Paçox Francine Marie Jeanne et **Valette** Gérard Jacques. **Lallemand** Brigitte Hélène et **Darcourt** Alain Oswald Serge. **Rouaux** Rémi Auguste Jules et **Larique** Brigitte Marie Jeanne Marthe. **Mercier** Robert Raymond Théophile et **Martineau** Laurette Hélène Bérange. **Dunoyer** de **Segonzac** Bertrand Marie et **Piaton** Marielle Antoinette. **Novo Lopez** Maria del Carmen et **Jaime Jimenez** Antonio. **Lavoir** Renaud Pierre et **Schroder** Monika Anna. **Noël** Catherine Renée et **Lejonc** Daniel René. **Dufay** Martine Suzanne Paule et **Aguesse** Jean Pierre Edouard Xavier. **Jouron** Maryvonne et **Humbert** Bernard. **Micouin** Marie-Thérèse Germaine Eugénie et **Bardel** Daniel Georges. **Le Foll** Daniel et **Valverde** Paule Renée. **Chatles** François et **Féron** Noëlle. **Briard** Jean Roland Maurice et **Le Cleuziat** Elyane Juliette Marie Louise. **Taravant** Mireille Françoise Renée Joséphine et **Deroide** Jean-Pierre Emile Bernard François. **Valeur** Didier Jean François Paul et **Gueroult** Marie-Christine Annelly Brigitte Thérèse. **Bouchée** Jean Claude Robert François et **Leduc** Colette Claire. **Lescop** Josette Mélanie et **Gorguet** Arthur François Christian. **Dessillons** Michel Robert et **Delaœuvre** Martine. **Da Conceicao** Bernardo Maria Margaride et **Da Silva** Moreira Manuel. **Dermaigne** Jean-Pierre et **Braisse** Evelyne Andrée. **Lucas** Michel Louis Marie et **Cudennec** Magdeleine Marie

Françoise. **Tisserand** Gérard et **Rodet** Françoise Paulette Louise. **Robert** Serge Francis Jules et **Prévotès** Christiane Marie Arlette. **Le Texier** Jacqueline Rosa et **Carrère** Jean-Pierre. **Tchilinguirian** Alain Vahan et **Nicole** Dominique Marie-José. **Jaquin** Anne-Marie Odette et **Coffin** Jean-Charles Maurice. **Laffitte** Jean-Paul et **Ohana** Jacqueline Yvette. **Casares** Garcia Eudisia et **Gayoso Lopez** Celestino. **Juguet** Yvan Marcel et **Pannier** Françoise Liliane. **Chambeau** Louise Danielle et **Louis-Marie** Jules François de Salles. **Moser** Peter et **Deplace** Nicole Georgette Madeleine. **Jacmard** Jean-Pierre Lucienne et **Geskrière** Alice Colette. **Martina** Marc Daniel Antoine et **Barthe** Thérèse Odette. **Catelain** Emile Camille et **Petroz** Marie Caroline. **Grémont** Jacques Marcel Marie et **Mayerbrucker** Frigga. **Grangier de la Marinière** Philippe René Henri et **Wrzeschniok** Ingrid Barbara.

Décès

Giraud Laure Pauline, fme **Lauer**, 52 ans. **Chalot** Jeanne, vve **Teyssonier**, 79 ans. **Ramdane** Daoud Ben Ali, 80 ans. **Meurice** Jean Baptiste, 64 ans. **Maurel** Jean Toussaint Alexandre, 90 ans. **Dassonville** Maria Ghislaine, vve **Delahaye**, 85 ans. **Lambert** Madeleine Mathilde Adèle, vve **Nast**, 83 ans. **Amathieu** Gabrielle Armandine, 78 ans. **Galipot** Joséphine Jeanne Marie, vve **Donada**, 86 ans. **Lecoq** Georges Auguste Omer, 66 ans. **Avnatamoff** Stéphan, 77 ans. **Guiot** Raymond Adolphe, 71 ans. **Sourdillon** André Edmond Jean, 75 ans. **Le Pennec** Jean-Louis, 53 ans. **Le Dérubey** Léa Marie Eugénie, vve **Busch**, 87 ans. **Chasles** Paul Pierre Germain, 37 ans. **Renou** Roland Henri Francis, 53 ans. **Mounier** Etienne Pierre, 65 ans. **Boutoille** Marie Joséphine Eugénie, vve **Drieux**, 77 ans. **Berche** Anna, vve **Modoux**, 81 ans. **Girardin** Marie Yvonne, vve **Arnoux**, 66 ans. **Petit** René Alexandre, 66 ans. **Vaillant** Clémentine Maria fme **Jacquemin**, 66 ans. **Théron** Florence Pascale Patricia, 17 jours. **Beaurepaire** Fernand Rémi, 53 ans. **Elie** Dorette, fme **Palacci**, 49 ans. **Fournier** Maxime Ferdinand, 72 ans. **Lemeilleur** Louise Oliva, vve **Delajon**, 86 ans. **Bonn** Marie Gertrud, vve **Plegat**, 83 ans. **Remy** Victorine Marie, vve **Heliot**, 80 ans. **Gerard** Roland Nolbert, 58 ans. **Dubost** Claudine Marie Sésarine, vve **Doucet**, 91 ans. **Ferdonnet** Eva Eléonore Geneviève Célestine, vve **Gendreau**, 81 ans. **Leboucher** Louis Léon Marie, 85 ans. **Barthélemy** Philippe Jean, 32 ans. **Champomier** Jeanne, vve **Semonsut**, 73 ans. **Poncelet** Paul Charles Georges, 82 ans. **Daumon** Aimée Silvine, fme **Fretz**, 57 ans. **Simonnet** Marie Anaïse, vve **Bourny**, 87 ans. **Sins** Mathias Joseph, 80 ans. **Tribouillard** Roger Henri, 50 ans. **Balesdent** Henri Lucien Joseph, 59 ans.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

publié en application des dispositions de l'article 32 du code municipal

Séance du 29 Mai 1967

L'an mil neuf cent soixante sept, le lundi vingt-neuf mai, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. F. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, Mme CLEMENT, MM. RAYNAUD, CLEMENT, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, TENOUX, PETIT, COUTUREAU, Mme CHOISSET, M. BEAUFOCHER, Mme COUTANT, Messieurs RAVAISSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, M. GUILLAUME.

Absents excusés : MM. ROLLIN, SCHMITT, DELAHAYE, COLIN, VILLE, HARDOUIN.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à Mme CLEMENT,
M. SCHMITT a donné pouvoir à M. LEMONNIER,
M. DELAHAYE a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,
M. VILLE a donné pouvoir à M. GIRAUD,
M. HARDOUIN a donné pouvoir à M. CHAVETON.

*

M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 1967 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis, passant à l'ordre du jour,
Le Conseil,

A l'unanimité,

1°) Approuve le compte communal de Gaz de France pour l'exercice 1966 ;

2°) Approuve l'ordonnancement fait par le Maire au titre des dépenses imprévues — exercice 1966 ;

3°) Accepte de verser les indemnités d'expropriation telles qu'elles ont été fixées par jugement pour l'acquisition de diverses propriétés destinées à la construction d'une piscine et d'un équipement sportif ;

4°) a) Décide d'adopter le projet d'aménagement de la partie nouvelle et complémentaire de la rue du Calvaire, établi par le Service des Ponts et Chaussées, de faire appel au concours technique de ce service pour la direction de ces travaux ; la dépense en résultant sera financée jusqu'à concurrence de 500.000 francs par les versements effectués par les promoteurs réalisateurs de l'opération « Parc de Béarn » ;

b) Autorise le prélèvement d'une somme de 104.000 F sur les frais d'équipements collectifs versés par ces mêmes promoteurs pour l'aménagement des égouts publics et riverains de cet ensemble ;

c) Autorise le principe d'acquisition d'un appartement de fonction dans l'ensemble « Parc de Béarn » ; Toutefois, MM. LEMONNIER, TENOUX, PETIT, COUTUREAU, Mme CHOISSET, Mme LORRAIN font des réserves quant au coût d'investissement du mètre carré dans cet ensemble. Cet achat est motivé du fait que cet appartement de fonction qui existait, avait été supprimé pour des raisons de service à l'intérieur de la mairie ;

5°) Autorise le Maire à acquérir des terrains pour aménagement d'aires de jeux au centre alpin de TAMIE ;

6°) Autorise le Maire à renouveler le contrat de mise en concession des cantines scolaires pour l'année 1967-1968 et décide de porter de 3,20 F à 3,40 F par repas, la contribution des familles, étant entendu que les barèmes de réduction demeurent en vigueur ;

7°) Approuve le compte administratif de l'exercice 1966 faisant apparaître un excédent d'actif de : 1.134.311,97 F ;

8°) Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Receveur-Percepteur, Receveur Municipal de la ville, pour l'exercice 1966 ;

9°) Ouvre divers crédits pour permettre le règlement de dépenses engagées au titre des charges antérieures et accorde le financement de dépenses nouvelles ;

A la suite d'une ouverture de crédit demandé, le Conseil Municipal revient sur sa décision antérieure et décide d'affecter un emplacement au cimetière communal, en dehors de l'ossuaire, pour l'érection d'un monument à la mémoire des morts inhumés outre-mer.

M. RAYNAUD s'abstient.

10°) Accorde la garantie communale pour les emprunts à contracter par la Société d'H.L.M. « Le Foyer du Progrès et de l'Avenir », pour une réalisation immobilière rue de la Porte-Jaune ;

11°) Accepte diverses indemnités pour dommages causés au patrimoine ;

12°) Accepte la modification du classement indiciaire de certains emplois communaux, selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1966 ;

13°) Accorde diverses indemnités de déménagement et accepte de revaloriser de 15 %, selon les dispositions d'une circulaire ministérielle en date du 23-3-1967, les indemnités de déplacement à accorder à certains agents communaux ;

14°) Concède, par nécessité de service, la gratuité d'un logement au gardien du stade Kelly et de la salle de gymnastique ;

15°) Fixe les effectifs du personnel d'encadrement et de service, ainsi que leur rémunération pour le fonctionnement de la colonie de vacances au centre alpin de TAMIE pour 1967 ;

16°) Accorde une contribution financière aux frais de fonctionnement de cours professionnels ;

17°) Autorise le Maire à contracter un emprunt de 130.500 F, en vue du règlement d'une indemnité d'expropriation pour l'acquisition d'une parcelle de terrain rue Gaston La Touche pour reprise d'alignement ;

18°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police d'assurances pour responsabilité civile pour l'utilisation du bateau-ponton « Aimée » ;

19°) Fixe les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes, des salles de réunions du Centre Culturel et de la mairie ;

20°) Autorise le Maire à engager la procédure d'expropriation pour des terrains sis 205, boulevard de la République pour installation de services publics, aucun accord amiable n'étant intervenu avec le propriétaire ;

21°) Approuve la mise en chantier d'une tranche de travaux au centre alpin de TAMIE, notamment pour la création de salles de jeux ;

22°) Autorise le Maire à engager éventuellement une dépense pour effectuer des travaux confortatifs au bâtiment menaçant ruine, 14, quai Carnot, en cas de défaillance du propriétaire et ouvre un crédit permettant l'étalement et l'arasement, après relogement des occupants, d'un immeuble sis 10, quai Carnot, dont la ville est propriétaire ;

23°) Ouvre un crédit de 10.000 F pour l'acquisition et la mise en place d'entourages en ciment, de tombes des indigents au cimetière communal ;

24°) Adopte les nouveaux taux de rémunérations des heures supplémentaires effectuées par les instituteurs et institutrices pour le compte de la commune ;

25°) Adopte le principe du projet d'alignements d'une voie nouvelle en prolongement de la rue d'Orléans ;

26°) Adopte le projets d'alignements nouveaux de la rue du Calvaire (CD 39) ;

27°) Désigne M. MONSEL et Mme COUTANT en tant que représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège d'Enseignement Secondaire de Jeunes Filles ;

28°) Propose de donner le nom de SANTOS DUMONT au Lycée de Garçons ;

Quant à la dénomination du Lycée de Jeunes Filles, les préférences du Conseil Municipal ont été :

par 17 voix pour le nom de : Emile VERHAEREN,

par 14 voix pour le nom de : Marie BONAPARTE,

par 11 voix pour le nom de : Marie LAURENCIN.

A l'unanimité,

29°) Décide de donner le nom de Georges HUET, ancien Président de la Société Sportive « LA CLODO », en souvenir de son activité au sein de ce club pendant de nombreuses années, au gymnase municipal, rue de Buzenval ;

30°) Accorde diverses bourses de voyages ;

31°) Adopte le principe de confier l'organisation de crèches à domicile au Comité Local de la Croix-Rouge Française, en accord avec celui-ci, et s'engage à prévoir une subvention de démarrage au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours ;

32°) Renouvelle sa confiance à M. MONSEL, Premier Adjoint, chargé des Affaires Scolaires, et par 23 voix contre une, celle de M. de PLINVAL, et 2 abstentions, celles de M. MAILLET et de Mme CHOISET, demande le maintien et le respect des périmètres scolaires déterminés ;

A l'unanimité,

33°) Accepte la proposition de l'Administration des Ponts et Chaussées pour la cession d'une parcelle de terrain quai Carnot, au droit du Centre Social ;

Exprime ses vœux de prompt et complet rétablissement à M. Stanley PLATT, Secrétaire Général de notre ville jumelle de MAIDENHEAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 30 mai, à 0 h. 20.

Le Secrétaire de séance :
C. GUICHARD.

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Abonnements

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le
 receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à
 son C.C.P. Paris 9003-64.

LOCATION DE COUCHES POUR BÉBÉS
ET LAVAGE

AMERICAN DIAPER - SERVICE

109, rue Tahère, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-78-91

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - ENGINES - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIELS ÉLECTRONIQUES

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-88-88

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

SURESNES

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26

SURESNES

PFG

S.A. au capital libéré de 57.000.000 F - Fondée en 1848

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

66, Bd RICHARD-LENOIR, PARIS (XI^e) - VOL. 08-90

Bureau Officiel à St-Cloud : 15, rue de l'Eglise - 605-41-48

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et Organismes Mutualistes

PUBLICITÉ : Relations Publiques Administratives

132, rue du Faubourg St-Denis, PARIS-10^e

Tél. : COM. 44-64

Pasteur - Automobile

29, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. 408-23-24

Concessionnaires : **Rover**

MG Morris

Agent : **Fiat**

Ateliers agréés : **SIMCA**

1.000 m² d'atelier en sous-sol

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ
9, rue Dailly, SAINT-CLOUD



825-58-32

Elizabeth Arden

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

Lauréate de la Faculté

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Nouvelle Direction

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

CLASSES DE LA 6^{me} AUX BACCALAURÉATS

B. E. P. C. - Baccalauréats **A. B. C. D.**

COURS ANNUELS « COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES - Tél. : 970-08-46

ECOLE BACH Albert LÉVÊQUE

PIANO - SOLFÈGE - HARMONIE

Préparation au Conservatoire et au Baccalauréat (Section Musique)
(Section de Saint-Cloud)

4, Avenue Pozzo-di-Borgo, SAINT-CLOUD 605-56-64

COUVERTURE - PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE & C^{ie}

P. HERTEMAN, Gérant

72, RUE ROYALE, St-Cloud Tél. : 605-41-42

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :

Siège Social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 76-72 et la suite

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : MIC. 74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : MOL. 52-54

PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos, 92 - St-CLOUD

Tél. : 825-05-80

Pâtisserie - Confiserie
Glaces - Cuisine

G. Chamignon

13, Rue Sounod

Tél. 408.28.77 - St-CLOUD (S.-et-O.)

54, Rue du Commerce - PARIS (15^e) - 783.56.04

FOCH-PRESSING - TEINTURERIE

MAISON FONDÉE EN 1885

J. LE GOFF, Nettoyeur-Apprêteur agréé

11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD 605-65-98

EMBALLAGE SOUS PLASTIQUE

COUVERTURE - PLOMBERIE

CHAUFFAGE CENTRAL - GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

ANCIENS ÉTABL. P. COMPAIN & C^{ie}

10, RUE DAILLY, SAINT-CLOUD - Tél. : 605 44-74

69, RUE BAYEN, PARIS - Tél. : 380 23-31 30-59

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN et Fils

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD 408-89-25

LE CINEMA DE SAINT-CLOUD
Le Régent

11, RUE GASTON-LATOCHE, SAINT-CLOUD - TEL. 605-66-16